

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2011

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE (départ à l'aff n°2011-122)

Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR (arrivée à l'aff n°2011-115) - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Isabel VINCENT-PEREIRA (arrivée à l'aff n°2011-118) - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES (départ à l'aff n°2011-125) - Alain AMIDIEU (arrivée à l'aff n°2011-118) - Sylvie LESTURGEON - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER (départ à l'aff n°2011-123) - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Franck RAYNAL - Dominique MONNIER - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Touria YAHIAOUI procuration à Nathalie DELTIMPLE

Corinne GONET procuration à Philippe DESPUJOLS

Alain AMIDIEU procuration à Maxime MOULINIER (jusqu'à l'aff n°2011-118)

Charles ZAÏTER procuration à Patrick GUILLEMOTEAU

Marie-Françoise BOURDEAU procuration à Jean-Louis HAURIE

Absents :

Samira EL KHADIR (jusqu'à l'aff n°2011-115)

Isabel VINCENT-PEREIRA (jusqu'à l'aff n°2011-118)

René LAVERSANNE (à partir de l'aff n°2011-122)

Michel OLIVIER (à partir de l'aff n°2011-123)

Maria FUENTES (à partir de l'aff n°2011-125)

Secrétaire de séance : Ibrahim N'DIAYE

En l'absence d'observation et de remarque, **Monsieur le Maire** déclare que le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 février 2011 est adopté et que la délibération n°11-142, complétée suite aux Groupes de Travail Marchés des 17 et 31 mars 2011, est déposée sur table.

En préambule au Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** souhaite saluer Edith Moncoucut pour sa brillante réélection en tant que Conseillère Générale.

Il félicite l'ensemble des candidats et candidates qui se sont présentés à cette élection cantonale et qui ont fait la démonstration qu'un débat démocratique, tout à fait intéressant et positif, pouvait se dérouler dans la ville. Cette élection marque le fait que la politique développée aujourd'hui par le Président de la République ne passe plus dans le pays. Cette politique a ainsi trouvé sanction dans ces cantonales.

Par ailleurs, le niveau d'abstention interroge l'ensemble des forces politiques sur la crise démocratique existante dans notre pays et dans la relation entre la classe politique et les citoyens. Certaines forces politiques peuvent trouver bénéfice à une telle situation. En ce qui concerne la majorité municipale, elle doit la considérer avec humilité et responsabilité pour les années à venir.

aff n°11-113 : Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2010

Aux termes de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

En conséquence, et après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif, il est demandé d'arrêter les résultats de l'exercice 2010, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.**

aff n°2011-114 : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2010

Monsieur Cabannes présente le compte administratif 2010 qui se caractérise par un niveau de dépenses pour le budget principal de 64,4 M€ et de recettes de 65,5 M€. Ce qui donne un excédent de clôture de 1,1 M€.

Les principales caractéristiques de ce compte administratif sont :

- en fonctionnement, un fort ralentissement des dépenses et un redressement de l'autofinancement ;
- en investissement, une modération des dépenses et un financement équilibré.

Les recettes de fonctionnement ont connu une croissance modérée. Elles ont atteint 57,1 M€, en progression de 7,2 %, et 58,5 M€ (+ 3,3 %) si on élimine les cessions.

Elles progressent modérément grâce à la fiscalité et malgré la baisse des dotations de l'État.

Le produit des trois contributions directes s'est élevé à 32,9 M€ en progression de 5,25 %. Cette hausse du produit fiscal a résulté de trois composantes : d'abord, la progression physique des bases fiscales immobilières (+ 1,2 %) sur le territoire pessacais, ensuite la revalorisation nominale des bases votée par le Parlement (+ 1,2 %) et enfin la hausse des taux d'imposition votée par le Conseil Municipal (+ 2,8 %).

Le produit des autres impôts atteint 5,6 M€ en nette progression de 14,2 %. Cela résulte essentiellement de l'augmentation du produit des droits de mutation qui passe de 1,2 à 1,8 M€, après la crise de l'immobilier il y a eut la reprise de ce marché qui se reflète dans ces chiffres.

Les dotations et participations de l'État sont en baisse de 1,87 %. Elles ont atteint 14,4 M€. La Dotation Globale de Fonctionnement atteint 12,1 M€ et a légèrement diminué depuis 2009. Au sein de la DGF, la dotation forfaitaire de 10,08 M€ et la DSU de 1,32 M€ sont restées stables mais la dotation nationale de péréquation a diminué.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. Elles ont atteint 52 M€ ce qui correspond à une très faible augmentation de 2,03 %.

Cela comprend les charges à caractère général qui ont atteint 11,6 M€ (+ 1,12 %) et les dépenses de personnel qui ont atteint 29,7 M€ (+ 2,8 %). L'augmentation des dépenses de personnel a été beaucoup moins rapide qu'en 2009 où elles avaient augmenté de 5,9 %.

Les autres charges courantes sont restées stables à 10,4 M€ (+ 1 %). Elles comprennent essentiellement les subventions pour 7,8 M€ (+ 0,85 %). Les subventions aux associations sont demeurées stables à 3,6 M€ et la subvention au CCAS a augmenté de 4 à 4,2 M€.

L'année 2010 se caractérise par un net ralentissement des dépenses de fonctionnement.

Par fonction, la structure des dépenses de fonctionnement est restée stable par rapport aux années précédentes. Ainsi l'enseignement/formation couvre 29 %, les services généraux 25 %, le sport et la jeunesse 14 %, le social 10%, l'aménagement urbain 9 %, la culture 8 %, l'économie 2 % et la sécurité 1 %.

Tant les recettes que les dépenses de fonctionnement ont évolué de manière modérée avec une progression encore plus lente des dépenses par rapport aux recettes de fonctionnement. La différence, l'autofinancement, a été affectée positivement par l'évolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement. L'effet de ciseau sur le fonctionnement qui avait caractérisé les années précédentes a été inversé. La progression des dépenses est inférieure en 2010 à celle des recettes, hors cessions, aussi bien en masse (+ 2,1 M€ contre + 2,9 M€) qu'en taux de variation (+ 2 % contre + 3,3 %). Cela contraste avec les trois années précédentes, où il y avait un effet de ciseau très marqué avec une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes.

Il y a donc une rupture dans l'évolution comparée des dépenses et des recettes de fonctionnement. Cela implique une augmentation de la différence entre ces deux agrégats, c'est-à-dire un redressement de l'autofinancement (6,6 M€ contre 6 M€ en 2009).

Les dépenses globales d'investissement (12,4 M€) ont été dans la moyenne des 3 années précédentes, en légère baisse par rapport à 2009 (13,3 M€). Le taux de réalisation de ces dépenses a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente (74 % contre 71 %).

Les dépenses d'équipement ont atteint 10,56 M€ pour des dépenses budgétées de 14 M€ soit un taux de réalisation de 75 %.

Le niveau de dépenses d'équipement a été inférieur à celui de 2009 (13,21 M€). Cela constitue une année « de basses eaux » avant une progression très forte de 2011 à 2014.

Le taux de réalisation a prolongé la progression observée entre 2007 et 2009 (62,2 % en 2007, 68,5 % en 2008 et 73,8 % en 2009).

Les recettes d'investissement ont atteint 4,3 M€ et ont diminué par rapport à 2009 (7,9 M€).

Les dotations ont baissé de 2,4 M€ à 1,8 M€ à cause du FCTVA. En 2009, la ville a eu deux années de FCTVA grâce à la convention passée avec l'État pour avoir participé au plan de relance de l'investissement.

Les subventions d'équipement ont diminué (0,9 M€ au lieu de 1,4 M€) et l'excédent reporté de l'année précédente a chuté de 3,9 à 0,7 M€.

L'emprunt réapparaît pour la première fois depuis fort longtemps puisqu'en 2010, la ville a emprunté 750 000 €.

L'investissement global de 12,4 M€ est principalement autofinancé. L'épargne brute représente 52 % des dépenses d'investissement, les cessions 20 %, les recettes d'investissement hors emprunt 22 %, l'emprunt 6%. La hausse de l'excédent de clôture est de 0,4 M€.

L'année 2010 a été principalement marquée par la rigueur, avec la modération des dépenses de fonctionnement et de celles d'investissement, le redressement de l'autofinancement et l'amorce du recours à l'emprunt.

Ce choix était nécessaire pour se préparer au choc financier provoqué par la forte progression prévue des investissements pour les années à venir dans un contexte général difficile.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Trautmann** qui déclare que parmi les ratios obligatoires, celui qui a immédiatement retenu son attention est celui de la population qui baisse (- 187 habitants) de façon peu significative mais cela contrarie le discours selon lequel la Ville de Pessac serait attractive et aurait 60 000 habitants. Le second, c'est le ratio d'équipement brut par habitant qui tombe de 200,48 réalisés l'an dernier à 180,53 (- 10 %) alors même que les prévisions étaient de 203,08. Ce chiffre est à rapprocher de la part des dépenses d'investissement dans l'ensemble des dépenses dont son groupe déplorait déjà la faiblesse (20,73 %) en 2009 et dont on constate cette année une nouvelle baisse à 19,27 %.

Concernant les dépenses de fonctionnement, la part des frais de personnel augmente toujours, mais peu, en valeur absolue (2,81 %). Sachant que la Ville a repris le personnel

de Pessac en Scènes, a embauché une directrice générale, une directrice, cela semble surprenant et son groupe souhaiterait avoir quelques éclaircissements.

L'évolution n'est pas du tout la même pour ce qui concerne le compte 623 – Publications, Publicité, Relations publiques. En 2008, ces dépenses étaient de 772 000 € (soit + 7,5 % par rapport à 2007), aujourd'hui ce compte ressort à 1,2 M€ soit + 67 % pour ce demi-mandat, dont 39 % entre 2009 et 2010. A lui seul, le poste Fêtes et cérémonies passe de 441 000 € à 747 000 € entre 2009 et 2010. Que s'est-il passé cette année ?

Madame Trautmann précise que son groupe votera contre ce compte administratif qui représente l'exécution d'un budget contre lequel il s'était précédemment prononcé.

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{lle} Ufferte** qui annonce que son groupe votera contre ce compte administratif.

Elle précise que le NPA ne partage pas les orientations de la majorité municipale en particulier la volonté de limiter les dépenses de fonctionnement, notamment celles de personnel ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations. Ces dernières ont diminué en 2010 (- 3,6 %). Ce sérieux coup de frein a des conséquences directes sur la vie de la cité tant en matière d'emploi que de services rendus.

Concernant le personnel, si le tableau des effectifs pourvus en 2010 comprend 7 agents de plus que l'année passée, il indique par contre 18 agents non-titulaires en moins soit 9 personnes en moins dans les effectifs de la commune.

Certes les dotations de l'État ont diminué de presque 2 %, et le NPA est parmi les premiers à dénoncer la politique du Gouvernement en la matière, mais la hausse de 5,25 % des impôts qui représente l'essentiel des recettes de fonctionnement laissait une certaine latitude, ce que semble prouver l'excédent de clôture (1,137 M€). La marge existait sans parler des priorités qui ont été celles de la majorité municipale dans les dépenses effectuées.

Alors que les conséquences de la crise aggravent de façon brutale les conditions de vie et en premier lieu les revenus et le pouvoir d'achat des ménages des couches populaires, le coup de frein opéré concernant les dépenses de fonctionnement, s'il est certes en adéquation avec la politique menée par l'État, tourne le dos à la politique sociale qui devrait être celle de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui répond que concernant l'évolution de la population, on ne peut pas compter sur sa progression annuelle et continue. Mais cela ne remet aucunement en cause la politique de la commune.

2010 a été une année de modération de l'investissement. Dans un mandat, il y a un cycle lié à la préparation des opérations, aux études préalables, à la concertation avant de se lancer dans la réalisation des projets. Ce qui explique le niveau faible des investissements sur les années écoulées. Il faudra considérer le total des investissements réalisés sur le mandat. Dans les prochaines années, il va y avoir une modification radicale des ratios tant en ce qui concerne les dépenses d'équipement brutes par habitants que le rapport entre les dépenses d'investissement et les dépenses totales.

La part des dépenses de personnel est le résultat de toute une série de dispositions prises. Mais elle prend effectivement en compte l'intégration des effectifs de Pessac en Scènes.

La forte augmentation du poste Fêtes et Cérémonies est liée à l'intégration de Pessac en Scènes avec un transfert de rémunérations diverses du compte 6228 vers le compte 6232.

La Ville est dans l'obligation de réduire ses dépenses quoiqu'elle en pense tout simplement car il n'est pas possible de continuer à faire croître les dépenses de fonctionnement à des taux de progression sans commune mesure avec la progression des recettes de fonctionnement. Si cela avait été le cas, l'autofinancement aurait chuté et la Ville aurait été contrainte de recourir massivement à des augmentations d'emprunt avec des implications sur les charges de la dette pour les années qui suivent. La politique des dépenses de fonctionnement doit être fonction de l'évolution des recettes de fonctionnement.

Pour être modérée dans le ralentissement des dépenses de fonctionnement, en 2010, la majorité municipale a fait voter un coup de pouce sur les taux d'imposition pour précisément avoir une augmentation des recettes de fonctionnement telle que ça n'oblige pas à une austérité démesurée en matière de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de baisse du niveau de subventions de la commune aux associations.

Par ailleurs, la majorité prépare un certain nombre d'investissements forts dans la commune qui seront développés dans le PPI.

Dans le budget 2011, va aussi apparaître la réalité des coups de pouce concédés aux familles pour qu'elles vivent mieux ou moins mal.

Les collectivités locales craignent toujours l'évolution de la situation financière du pays après l'annonce faite par le Gouvernement du gel des dotations publiques et des subventions pendant 3 ans. Sans compter que pèse toujours l'épée de Damoclès de savoir si les collectivités continueront à percevoir la DSU après 2012. Cela représente 1,32 M€ l'équivalent de 4 points d'impôt.

Le budget communal est organisé en fonction de ces considérations. Il a montré, par ailleurs, l'investissement des services dans le taux de réalisation des opérations décidées au cours de cette année 2010.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur CABANNES, Adjoint au Maire, concernant le Compte Administratif de l'exercice 2010 présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des résultats de ce compte et constaté leur parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac,

Après en avoir délibéré et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2010.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Ufferte et MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy votent contre.

Abstention de Mme Monnier.

aff n°2011-115 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 relatif au Budget Principal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Trautmann** qui souligne que le résultat de la section de fonctionnement (3,8 M €) à affecter doit servir en priorité à compenser le besoin de financement de la section d'investissement. Certes, l'emprunt a été mobilisé à hauteur de 750 000 € alors que 3,6 M € avaient été budgétés.

Cette somme de 2,37 M € est donc logiquement affectée au compte 1068 par contre il n'y a aucune nécessité ni aucune obligation à virer la totalité du résultat de la section de fonctionnement dans la section d'investissement. La somme restante, soit 1,8 M €, qui fait l'objet de la dotation complémentaire au compte 1068, pourrait être virée en tout ou partie au compte 002 – Report en fonctionnement. Elle représente en effet des recettes de fonctionnement encaissées en 2010 et qui de part leur nature doivent être reportées sur l'exercice suivant en section de fonctionnement, diminuant d'autant les prélèvements que la collectivité va être amenée à faire cette année. Ceci permettrait de faire des choix budgétaires tout à fait différents de ceux proposés.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui explique que cette somme est nécessaire pour financer les dépenses d'investissement et limiter le recours à l'emprunt qui va être assez conséquent en 2011.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2011-116 : Clôture du budget annexe du Service extérieur des Pompes Funèbres – Service de fossoyage dans le cimetière

Lors de l'exercice comptable 1998, il a été procédé à l'ouverture du budget annexe dénommé « Service extérieur des pompes funèbres ».

Ce budget gérait l'activité de fossoyage, réalisée par les services municipaux dans le cimetière communal. Depuis plusieurs années, nous n'avons pas constaté d'activité sur ce budget, il convient donc de le clôturer.

En matière de T.V.A., les formalités liées aux déclarations trimestrielles et au paiement de la taxe exigible ont été accomplies. Les services fiscaux doivent désormais être informés de la cessation d'existence de ce budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de la clôture du budget annexe «Service extérieur des pompes funèbres»
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les écritures comptables liées à la clôture
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, auprès des services fiscaux, à la déclaration de cessation d'existence de ce budget annexe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-117 : Budget primitif pour l'exercice 2011 – Examen et adoption

Monsieur Cabannes précise que le budget principal se monte à 82,1 M€ en termes comptables (59,5 M€ en fonctionnement et 22,6 M€ en investissement) mais qu'en termes réels cela représente 71,8 M€.

Les dépenses totales sont en progression de 9,3 % par rapport à 2010.

Le total des budgets annexes s'élève à 1,4 M€ (Transports : 0,8 M€ et Bois de Saint Médard : 0,6 M€)

Les recettes de fonctionnement atteignent 59,4 M€ et celles d'investissement 12,4 M€ dont 2,8 M€ de reports.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 54,5 M€ et celles d'investissement 17,3 M€ dont 2,1 M€ de reports.

Au niveau global, les choix budgétaires de la Ville sont un fonctionnement maîtrisé avec des dépenses limitées et un autofinancement maintenu et un investissement relancé avec des dépenses accrues et un financement équilibré.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 59,4 M€ contre 57,7 M€ en 2010 soit une hausse modérée de 3,02 %.

Le produit des impôts et taxes atteint 39,9 M€ contre 37,9 M€ en 2010 (+ 5,46 %).

Les dotations, subventions et participations atteignent 15,1 M€ contre 15,6 M€ en 2010 soit une diminution de 3,16 %.

Les dotations de l'État (13,8 M€) sont en baisse sensible de 3,73 %. Leur part dans les recettes de fonctionnement continue à diminuer et ne représente plus que 23,3 %. La DGF diminue à cause de la Dotation garantie qui est une des composante de la dotation forfaitaire et de la Dotation Nationale de Péréquation.

Le produit des services et ventes diverses atteint 3,4 M€ en progression de 4,33 %.

Concernant la fiscalité, le produit des trois impôts directs atteint 34,5 M€ dont 18,2 M€ pour la taxe sur le foncier bâti, 16,1 M€ pour la taxe d'habitation et 172 000 € pour la taxe sur le foncier non bâti.

Le produit global est en progression de 4,9 % sous trois effets : celui de la revalorisation nominale des bases fixées par l'État (2 %), l'augmentation des bases physiques (1 %) et l'augmentation des taux d'imposition (1,9 %) proposée.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 54,5 M€ contre 53,1 M€ en 2010 soit une augmentation modérée de 2,7 %.

Les charges de personnel (30,6 M€) représentent 56,1 % des dépenses de fonctionnement et ont légèrement augmenté depuis 2010 (+ 3,52 %)

Les charges à caractère général atteignent 13,1 M€ (+ 5,72 %).

Cela résulte de l'intégration en année pleine de Pessac en Scènes ainsi que de celle de certains membres du personnel du CCAS. Cela n'est pas neutre sur la structure des dépenses de fonctionnement et ces transferts viennent gonfler les chiffres. En effet, à périmètre constant, la progression des dépenses de personnel et de celles à caractère général est plus faible. En revanche, les autres charges courantes (10,4 M€) subissent un tassement (- 0,89 %) qui résulte de ces mêmes transferts.

La répartition des dépenses de fonctionnement par fonction ne varie pas beaucoup d'une année à l'autre : Services généraux : 29 %, Enseignement : 28 %, Sport et Jeunesse : 14 %, Social : 10 %, Aménagement urbain : 9 %, Culture : 8 %, Développement économique : 2 %.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il y a bien sûr les subventions qui atteignent 7,7 M€, soit une légère baisse par rapport à 2010 (- 2,57 %). La subvention au CCAS est stable à 4,2M€ et celles aux associations s'élèvent à 3,5 M€ (- 0,2 M€) à cause de l'intégration de Pessac en Scènes. Elles demeurent cependant stables à périmètre constant. La charge de la dette reste très faible (478 000 €). Elle est en progression (+ 9,4 %) mais toujours marginale puisqu'elle représente 0,8% des recettes de fonctionnement.

Le parallélisme des évolutions des dépenses (+ 2,7 %) et des recettes (+ 3 %) de fonctionnement a permis le maintien de l'épargne brute (4,9 M€) par rapport à 2010.

Cela permet de garder une structure du financement de l'investissement compatible avec le maintien de finances saines.

En investissement, les dépenses sont en forte progression. Elles atteignent 17,3 M€ (+ 36,9 %). Cela comprend 14,2 M€ de dépenses nouvelles d'équipement et 2,1 M€ de reports, soit un total de 16,3 M€. Cela inclut aussi 550 000 € d'avance au budget annexe du Bois de Saint Médard et 400 000 € de remboursement du capital de la dette.

La structure des dépenses d'équipement par opération est la suivante : acquisitions foncières (3,3 M€), réhabilitation de bâtiments divers (1,64 M€), Centre de Romainville (1,25 M€), Hôtel de Ville (0,85 M€), Mobilier-équipements (0,807 M€), Salle Sports-Événements de Bellegrave (0,7 M€), Maternelle Jules Ferry (0,7 M€), Réseaux Tramway (0,68 M€), Réseaux Informatique (0,66 M€), réseaux Éclairage public (0,598 M€) et Élémentaire Joliot Curie (0,5 M€).

La répartition des dépenses d'équipement par fonctions est la suivante : Aménagement urbain (39 %), Sport (20 %), Services généraux (16 %), Enseignement (15 %), Culture (6 %), Social (2 %) et Économique (2 %).

L'investissement est financé par des recettes (12,4 M€) qui comprennent : des dotations (1,2 M€) comme le FCTVA, des subventions d'équipement (1 M€) en baisse, l'excédent reporté (1,1 M€), le recours à l'emprunt (9,1 M€) en augmentation.

La structure en pourcentage de l'investissement est la suivante : l'épargne brute (28 %), les dotations et subventions (13 %), l'excédent reporté (7 %) et l'emprunt (53 %). On a un certain équilibre entre les ressources propres et l'emprunt.

La conciliation de la rigueur sur le fonctionnement et de l'ambition sur l'investissement doivent permettre de maîtriser l'évolution de la situation financière de la commune.

Monsieur le Maire prend la parole pour annoncer plusieurs mesures nouvelles destinées aux familles et qui constituent « un bouclier familial ».

Huit mesures nouvelles démontrent ainsi la priorité accordée à la politique pour les familles.

Première mesure, il s'agit de la baisse du coût du repas pour près de 250 familles. En 2011, près de 540 familles paieront 0,60 € par repas, dont 250 familles supplémentaires. Au total 20% des familles pessacaises inscrites bénéficient du service de restauration scolaire à ce prix. Ainsi, la dépense annuelle pour une famille à faibles revenus sera de 85 €. Par ailleurs, dans une perspective de redistribution et d'équité sociale, deux nouvelles tranches supérieures seront créées. Le prix maximum du repas sera fixé à 4,20 €. L'effort financier pour la Ville sera de 34 000 € par an.

Deuxième mesure, la prestation « interclasse » qui consiste à animer le temps du midi autour des prises du repas faisait l'objet d'une prestation rémunérée. Elle sera désormais gratuite pour les enfants qui ne sont pas inscrits en accueil périscolaire. Cette mesure concerne 746 familles et coûte 20 000 € par an à la Ville. L'économie réalisée par les familles sera de 27 € par an environ.

Troisième mesure, la mise en place du portail « @ccueil » est destinée, dans sa première phase de développement, aux familles en leur facilitant l'accès aux services (petite enfance, éducation, jeunesse) par un accès permanent 24h/24 et 7j/7 aux téléservices, un réaménagement des espaces d'accueil, plus confidentiel et plus convivial, un accompagnement individualisé, la création d'un dossier unique et la diversification des moyens de paiement. Ce projet va coûter à la Ville 285 000 € par an.

Quatrième mesure, le pass « Culture-Sport » est destiné à faciliter l'accès aux services et activités culturelles et sportives pour les jeunes de 12 à 25 ans. On prévoit 500 bénéficiaires en 2011 pour un coût annuel de 12 500 €.

Cinquième mesure, la création d'un lieu de convivialité de type « bistrot-épicerie sociale » pour les familles défavorisées où elles pourraient trouver des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien en libre-service pour 10 à 30 % de leur valeur réelle, un accompagnement autour de la nutrition et de la santé et un espace convivial, d'insertion et de lien social. Ce projet est à construire avec les associations. Le financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue au budget 2011 pour 30 000 €.

Sixième mesure, un plan de soutien aux structures d'accueil de la petite enfance est défini. Le financement de la place sera doublé en 4 ans (de 3 000 € à 6 000 €). 90 familles sont concernées par cette mesure dont le coût passera de 67 500 €/an en 2011 à 270 000 €/an en 2014.

Septième mesure, la Plateforme des Services au public est un équipement de référence et d'appui aux familles défavorisées. Ainsi 7 400 demandes ont été traitées en 2010. C'est un outil de lutte contre les exclusions en facilitant les démarches administratives, l'accès aux droits et le conseil en gestion. L'amélioration de son fonctionnement passe par son extension et 400 000 € sont prévus au PPI.

Enfin la huitième et dernière mesure est l'opération « Jardins partagés ». Le premier site retenu et expérimental sera situé rue Paul Émile Victor. Des travaux d'aménagement y sont prévus à hauteur de 121 000 € et ce projet va concerner 30 familles.

Ce bouclier familial mis en œuvre par la Ville auprès des familles de Pessac essaie d'être juste et d'accompagner les familles dans leur quotidien.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à l'ensemble des adjoints qui présentent brièvement les implications du budget 2011 dans chacun de leurs domaines de compétence.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Monsieur Raynal** qui, après cette présentation de 1h15, souhaite dire qu'il est extrêmement regrettable que son groupe ne dispose pas à l'avance des éléments présentés. Ces derniers, bien que très intéressants, retracent sous un angle promotionnel l'ensemble de la politique municipale avec une confusion permanente entre ce qui est du ressort du bilan et ce qui relève du budget primitif de l'année.

Chaque diapo, chaque élément, chaque adjoint, chaque action mériterait quasiment un vrai dialogue, un débat, pas forcément contradictoire d'ailleurs, puisqu'il y a bien des aspects sur lesquels tout le monde pourrait se retrouver. Ce dialogue ne peut pas avoir lieu et ne permet donc pas à l'opposition d'apporter de compléments. En particulier pour démêler les divers financements qui concourent à cette politique de la ville puisque la politique présentée est la politique dans la ville mais avec des aspects qui ne sont pas payés avec les finances de la ville.

C'est un réel regret qui peut tourner à la frustration voire plus. En effet, tant que l'opposition n'aura pas ces présentations en commission, au moins en annexe des projets de délibérations, il lui sera très difficile de participer à ce dialogue démocratique en conseil municipal. C'est une forme de confiscation de la démocratie locale.

Désormais, lorsque des éléments essentiels n'auront pas été transmis en commission ou au moins dans les délais légaux, l'opposition se réserve le droit de quitter la séance. En effet, les éléments présentés devraient faire l'objet d'une information et non d'une présentation au sein d'une délibération.

C'est une fois de plus l'illustration que l'opposition ne dispose pas des mêmes éléments d'information pour préparer le Conseil Municipal. C'est la même chose pour un sujet, déjà évoqué en conseil municipal, avec le Directeur de Cabinet et avec le Maire lui-même, à savoir l'agenda des manifestations municipales dont disposent les élus de la majorité et qui n'est pas transmis à l'opposition. **Monsieur Raynal** estime que c'est une mesquinerie et qu'en plus elle est illégale. Il évoque « l'Hebdo des Élus » exclusivement réservé aux élus de la majorité, pour illustrer le fait que son groupe n'aurait pas accès à l'ensemble des informations. Le fait de ne pas transmettre cet agenda officiel était déjà une mesquinerie, mais le fait de ne même pas l'assumer le transforme en mensonge. **Monsieur Raynal** le souligne sans passion, sans mépris mais avec tristesse. L'abstention constatée au cours de ces Cantonales doit tous nous interroger, disait Monsieur le Maire. La pratique politique de ce niveau, où ce ne sont pas des projets mais des petites choses au cœur de la vie politique ne peut qu'inciter les citoyens à rester chez eux. Pessac a battu un triste record de plus forte abstention en Gironde avec 2/3 d'abstention. Parler de sondage est exact mais les conclusions de Monsieur Raynal sont différentes de celles de la majorité. La vie politique pessacaise mérite mieux et les pessacais viendront voter quand nous saurons les intéresser et répondre à leurs préoccupations. A cet égard, il faut mesurer la chance de ne pas avoir eu de candidat du Front National et **Monsieur Raynal** espère qu'il n'y en aura pas à l'avenir car leur simple présence signifierait l'échec de la municipalité actuelle et comme Monsieur Benoît en est le premier représentant, particulièrement le sien.

Monsieur Raynal souhaite ensuite évoquer le bouclier familial qui mériterait de ne pas être découvert en conseil municipal afin d'avoir une réaction qui ne soit pas une simple émotion sur le moment. Il souhaite souligner trois éléments. Deux éléments concernant l'accroissement de l'accès à une restauration scolaire à prix réduit pour 250 familles et le fait que cela soit financé par la création de deux tranches supérieures pour des familles plus aisées. Ce sont encore des classes moyennes qui vont devoir faire cet effort-là. En effet, cela a été présenté comme un effort de la Ville alors que ça n'est qu'une redistribution au sein des familles de Pessac sans qu'il y ait un effort supplémentaire de la Ville.

Le cinquième point concerne l'épicerie familiale. C'est une habitude maintenant de tout mélanger au niveau des compétences locales, mais c'était une des mesures annoncées dans le programme d'Édith Moncoucut pour les Cantonales. C'est un domaine du ressort du Conseil Général, du moins partagé et on ne voit pas quelle est la partie financée par le Département. C'est un peu facile de tout mélanger et d'attribuer à l'un ce que fait l'autre et réciproquement. La vie démocratique n'a rien à y gagner.

Enfin, concernant le budget primitif, tel que l'opposition en disposait, **Monsieur Raynal** souhaite souligner deux points positifs, d'une part la qualité de l'intervention de Monsieur Cabannes même si ce dernier a considéré comme une simple affectation comptable la demande de Mme Trautmann au sujet de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement et d'autre part la levée d'un tabou pour cette majorité municipale, à savoir le recours à l'emprunt qui lorsqu'il est modéré permet de faire face aux difficultés induites par des heurts économiques en l'occurrence la crise subie par tous, qui s'accompagne d'une crise des finances publiques de l'État. A ce titre, le recours à l'emprunt que le groupe de Monsieur Raynal estime légitime sera accompagné l'année prochaine d'une augmentation de la charge d'intérêts qui viendra amoindrir la marge de manœuvre au niveau du fonctionnement.

Il souligne que les dépenses d'investissement présentées en très forte augmentation, ont diminué de 20 M€ en 2009 à 17 M€ cette année. Ce n'est pas l'augmentation qui entraîne le recours à l'emprunt mais plutôt le fait de ne plus avoir de marge de manœuvre.

Dans l'évolution globale maîtrisée telle qu'évoquée, il y a des aspects concernant les dépenses de personnel, qui effectivement sont maîtrisées puisqu'elles augmentent très faiblement, mais il manque une politique à plus long terme d'évolution à la fois des effectifs

en volume et des compétences pour voir comment allait se traduire cette modération sur la vie des salariés de la Mairie et leurs possibilités promotionnelles.

Les dépenses générales sont nettement moins maîtrisées, notamment le poste Fêtes et Cérémonies qui passe de 600 000 € en 2010 à 1 M€ en 2011. Pessac en Scènes ne justifie pas 400 000 € de dépassement. D'après les calculs de **Monsieur Raynal** se serait 138 000 €, donc il y a une sacrée marge. Cela contraste singulièrement avec le gel des subventions aux associations. Dans ce domaine également, il faut déplorer l'absence de politique assumée de la part de la Ville. Quelles sont les priorités en matière de subventions aux associations ? Avoir des priorités, c'est annoncer des choix et c'est les assumer plutôt que d'attendre que les associations soient progressivement, et elles le sont toutes plus ou moins, étranglées par un gel en termes réels des subventions qui leur sont attribuées.

Dans le même poste comptable, le budget du CCAS qui avait fortement augmenté l'année dernière en passant de 4 M€ à 4,2 M€, stagne, en termes nominaux donc diminue en termes réels.

Dans la partie recettes, effectivement les dotations de l'État diminuent mais cela n'est pas choquant d'être soumis à un devoir de solidarité pour restaurer des finances dont tout le monde bénéficie à savoir celles de l'État. Cela n'est pas choquant et cela ne le sera pas pour les trois années concernées au gel de ces dotations. Cependant cela s'accompagne de montants de droits de mutation préservés, loin du catastrophisme de l'an dernier.

Le gros point noir en matière de recettes c'est l'augmentation des taux d'imposition (1,9%) alors qu'il aurait été si facile de les maintenir. Soit un supplément de recettes, dû uniquement aux taux et non aux bases, d'environ 700 000 €.

Ainsi la majorité municipale réussit ce tour de force de diminuer les subventions aux associations et particulièrement au CCAS tout en augmentant les impôts. C'est le signe d'un échec et d'un affichage d'une politique municipale particulièrement désastreux.

La contre-proposition de l'opposition est la suivante, en cinq points :

- diminuer le budget Fêtes et Cérémonies d'environ 400 000 €,
- affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 1,1 M€ pour l'investissement et garder 700 000 € en fonctionnement,
- augmenter le CCAS et les associations de 400 000 €,
- ne pas augmenter les taux d'imposition ce qui ferait un manque à gagner de 700 000 €,
- et pour équilibrer la section d'investissement qui bénéficiera d'un peu moins de plus-value de l'exercice précédent, augmenter le recours à l'emprunt de 700 000 €.

Cette proposition qui permettrait d'équilibrer la totalité du budget mériterait, selon **Monsieur Raynal**, un débat.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **M^{lle} Ufferte** qui déclare que « *ce budget est établi sur la base d'une hausse des taux d'imposition de 1,9 % soumise au vote dans une délibération suivante et à laquelle nous sommes opposés pour des raisons en partie différentes de celles évoquées par Monsieur Raynal mais au moins partagée pour l'une d'entre elles.*

La facture de la crise du capitalisme est présentée aux classes populaires : les budgets des familles et l'ensemble des budgets publics sont aujourd'hui amputés.

Ce n'est certes pas la responsabilité de ce conseil municipal qui le subit par ricochet. Mais notre responsabilité devrait être de faire un budget à partir des recettes prévisibles sans ponctionner davantage la population. Cela voudrait dire revoir un certain nombre de choses... et, en préalable, changer le mode d'élaboration de ce budget.

Apporter des premières réponses à la crise démocratique que nous traversons commence par trouver les moyens d'associer à l'élaboration du budget ceux qui devront l'assumer : la population et les salariés.

Près de 64 % d'abstention lors du premier tour des Cantonales à Pessac et à peine moins au second tour ne peuvent qu'interroger tous ceux qui sont attachés à la démocratie. Quoi que les uns et les autres en pensent, ce désaveu par les urnes est un signal fort. Et le désaveu du gouvernement ne suffit pas à l'expliquer, en tout cas ici. Une large majorité de la population a considéré que ces élections ne la concernaient pas, et de façon particulièrement aigüe dans les quartiers populaires où, là, ce sont près de 70 % des inscrits qui se sont abstenus, un phénomène qui s'est encore aggravé depuis les

précédents scrutins.

Décider du budget de la commune ne peut se faire en réunions de quelques élus entourés d'équipes de spécialistes, aussi compétents soient-ils. Ce budget ne peut répondre aux préoccupations, aux besoins et aux priorités du plus grand nombre que si la population est associée à sa préparation et aux choix finaux.

C'est certes la crise, mais dans cette crise, il semble qu'il y en ait qui s'en sortent beaucoup mieux que d'autres. Les profits des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 85 % en un an. Les actionnaires vont toucher 40 milliards d'euros, soit en moyenne 45 % du total. C'est 13 % de mieux que l'an dernier ! Et cet argent n'ira ni dans les salaires, ni dans l'investissement et l'embauche, ni dans les caisses publiques car il ne vous aura pas échappé que si les impôts locaux augmentent, ceux des plus riches diminuent... Et cerise sur le gâteau, le Gouvernement n'a pas abandonné l'idée de supprimer l'ISF contre quelques taxes ici ou là.

Alors comment la population pourrait-elle accepter qu'on continue à lui serrer la ceinture, et comment faire confiance à ceux qui expliquent qu'on n'a pas le choix ?

Pourtant, le budget que vous présentez prévoit à nouveau une très faible hausse des dépenses de personnel quant aux subventions aux associations et au CCAS elles n'augmentent pas, ce qui signifie en clair au vu de l'inflation, qu'elle vont diminuer.

Par ailleurs, vous prévoyez un retour à l'emprunt de plus de 9 millions d'euros pour financer les investissements dont un certain nombre sont loin d'être des priorités. L'endettement de Pessac est bas aujourd'hui, et nous nous en sommes toujours réjouis, sauf qu'il va réaugmenter pour le plus grand plaisir des banques, et l'an prochain il faudra bien recommencer à payer cette dette. La dette publique en France représente à ce jour 82 % du PIB. Je ne suis pas sûre, au vu de la crise que traversent tous les États, qu'il soit urgent que notre commune amène son écot à cette dette.

Nous voterons contre ce budget. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare qu'il appartient aux élus d'enthousiasmer les citoyens pour les faire participer à l'élaboration des politiques publiques. La majorité municipale a une sacrée marge de manœuvre et va avoir besoin de beaucoup de courage pour redynamiser tout cela.

Dans ces élections cantonales, seule Europe Écologie a bénéficié de suffrages supplémentaires par rapport aux élections précédentes. Ce n'est pas une grande fierté mais c'est à noter et cela prouve qu'il y a des possibilités d'apporter un peu d'espoir dans cette société qui fait fi de chacun.

Monsieur Hofer évoque ensuite le bouclier familial, même si le mot ne lui semble pas adapté, les huit propositions sont d'un grand intérêt notamment le nouvel appui au secteur de l'économie sociale et solidaire au travers de l'action en direction de la crèche des Petits Petons. Pour avoir croisé l'équipe dirigeante le matin même, **Monsieur Hofer** confirme qu'ils étaient particulièrement heureux de cette nouvelle politique municipale. En effet, si la Municipalité ne s'était pas engagée il fallait prévoir la fermeture de la crèche en juin. Il y avait péril et il était important que les 9 emplois puissent être pérennisés.

Par ailleurs, la Plateforme des Services au public est un service de qualité qui mérite le développement qu'on lui promet.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui revient sur les huit mesures du bouclier familial qui montre bien la volonté forte et affirmée de la majorité municipale de se positionner résolument auprès de ceux qui souffrent et qui sont dans la difficulté.

C'est le budget qui est le poumon de ces mesures tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement. Ce budget doit être maîtrisé mais il doit aussi être innovant et volontariste dans les aides qui seront distribuées et également dans les travaux entrepris.

Le terme de bouclier familial est cependant assez bien choisi puisque c'est l'inverse du bouclier fiscal défendu par l'État, qui fait que l'État se prive de recettes qui permettraient des actions fortes pour relancer l'économie et qui oblige aujourd'hui les collectivités territoriales à se substituer pour soutenir les entreprises en effectuant des investissements ou pour intervenir auprès des associations pour les personnes en difficulté.

Monsieur Moulinier souligne le fait que certaines informations ont bien été données à l'opposition. Il ajoute qu'à Pessac, la crise est subie et qu'il faut bien faire des choix et compenser les pertes dues aux décisions de l'État.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Monsieur Sarrat** qui souhaite s'en tenir aux questions budgétaires. Son groupe voit avec satisfaction les mesures proposées dans le bouclier familial, notamment la diminution des prix des repas pour les familles les plus modestes et la création du Pass Culture-Sport en direction des jeunes.

Monsieur Sarrat souhaiterait faire une parenthèse qui lui semble importante, à savoir que le Conseil Municipal exige du Président de la République et de son Gouvernement l'interdiction des expulsions locatives qui ont lieu depuis le 15 mars, même si, sur Pessac il n'y en a pas encore eu, l'interdiction du recours par le Préfet à la force publique lorsqu'une personne sous le coup d'une expulsion n'a pas obtenu de proposition de relogement adaptée à ses besoins et ses revenus et de définir le droit au logement comme un droit universel accessible à tous quelque soit la position juridique sur le sol français.

Concernant les propositions budgétaires, son groupe note avec satisfaction le recours à l'emprunt même dans des proportions minimales. La situation des collectivités territoriales est stagnante compte-tenu de la continuité du désengagement de l'État qui ne peut que contribuer à mettre à mal leurs finances.

Ils voteront ce budget en demeurant attentifs à ce que la situation des administrés, notamment celle des plus défavorisés, n'empire pas car ce sont eux les victimes des politiques gouvernementales néfastes même s'il semblerait que l'UMP n'ait pas tout à fait la même notion de classe moyenne.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Despujols** qui souhaite répondre aux propos de Monsieur Raynal concernant les tarifs des cantines disant que cette mesure avait fait débat au CCAS.

Monsieur Despujols souhaite éviter toute confusion et suppose qu'il y a eu une méprise car ce n'est pas cette mesure en particulier dont il était question, mais d'une réaction par rapport à un don du Rotary qui allait dans le même sens.

Concernant l'épicerie solidaire, il y a une volonté du côté du Conseil Général de financer ce type d'initiatives. Mais quelque part, qu'est ce qui est le plus important ? C'est l'aboutissement du projet parce qu'il répond à une forte attente des partenaires qui eux se moquent pas mal de savoir d'où vient l'argent. Quand on croit à un projet, la première chose qui compte c'est l'humain.

Quant au budget du CCAS, pour qui la subvention 2011 est la même qu'en 2010, il ne faut pas oublier qu'il y a eu un transfert de 4 postes dans les services de la ville, aux ressources humaines et aux finances, et que le fait que ces postes aient été transférés donne au CCAS un peu plus de marge de manœuvre.

Dans les mesures proposées dans le bouclier familial, qui peuvent relever de délégations autres que celle du social, elles participent forcément de la politique sociale de la Ville et c'est aussi à prendre en compte dans l'effort financier consenti par la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui répond aux différentes interventions.

Concernant celle de M^{elle} Ufferte sur l'hostilité à la hausse des impôts en se référant à leur injustice, la majorité partage cette critique mais la structure des impôts locaux ne se définit pas au niveau local et se pose la question de savoir jusqu'où recourir à l'impôt. Ce recours est tributaire de la situation de l'écart entre les recettes et les dépenses à taux d'imposition donné. Lorsque l'on a raboté tout ce qu'on a pu en matière de dépenses, se pose le problème de l'emprunt et compte-tenu des perspectives d'emprunts des années à venir, on est amené au terme du processus d'élaboration du budget à choisir une augmentation de taux. Ce n'est jamais par plaisir mais ça s'intègre dans une stratégie générale qui essaie d'équilibrer l'intérêt des Pessacais en tant qu'utilisateurs de services et l'intérêt des Pessacais en tant que contribuables.

Concernant l'intervention de Monsieur Raynal, **Monsieur Cabannes** déclare qu'il n'y a jamais eu de tabou par rapport à l'emprunt. L'emprunt zéro n'est absolument pas un

objectif de gestion. Compte-tenu d'un contexte favorable, compte-tenu de circonstances par rapport au taux de réalisation des investissements, par rapport à des ressources imprévues, la Ville a eu une baisse de l'endettement liée à une succession d'années sans emprunt mais ce n'était pas du tout un objectif.

Monsieur Cabannes pense qu'il y a une confusion entre la signification comptable et la signification économique concernant la reprise de l'excédent de fonctionnement. Si on reprend l'excédent de l'année précédente en fonctionnement, cela vient augmenter l'autofinancement et diminuer la source de financement de l'investissement. Ça ne change rien au partage entre l'emprunt et les ressources qui ne sont pas empruntées. Cela change le partage entre les ressources non empruntées mais ne modifie en rien la part de l'emprunt.

Sur les dépenses en matière d'investissement, il s'agit d'une progression de 37 % par rapport à 2010 succédant à plusieurs années de basses eaux. C'est une montée en régime des dépenses d'investissement qui va se poursuivre en 2012, 2013 et éventuellement en 2014.

Concernant les dépenses de fonctionnement, **Monsieur Cabannes** souligne que dans l'élaboration du budget, la majorité municipale a toujours été soucieuse du long terme y compris dans les dépenses de personnel. L'attitude actuelle par rapport aux dépenses de personnel est tributaire du fait qu'elles représentent près de 56 % des dépenses de fonctionnement. Quand on veut la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour motif de conserver un certain autofinancement, il faut moduler les dépenses de personnel dans cette perspective.

Dans les dépenses à caractère général, notamment celles des Fêtes et Cérémonies (1 004 075 €), il y a 324 500 € liés à Pessac en Scènes, 40 000 € aux manifestations Printemps et Automne du Bourgailh et quelques autres plus marginales. C'est essentiellement l'intégration de Pessac en Scènes qui est à l'origine de cette augmentation et on ne peut pas systématiquement utiliser quelque chose qui résulte de transferts d'un poste de dépenses à d'autres postes de dépenses pour étayer une critique soi-disant au fond du budget.

Cette question va se retrouver pour les subventions où l'effet « Pessac en Scènes » se retrouve négativement. Il s'agit d'un transfert de postes dans les dépenses de fonctionnement et il n'y a ni volonté de gabegie en matière de Fêtes et Cérémonies, ni volonté de réduire les subventions aux associations.

Pour le CCAS, cette année il y a stabilité et si on reprend la chronologie des dépenses pour le CCAS, elles sont passées de 2,6 M€ en 2002 à 4,2 M€ en 2011, cela signifie une augmentation de 66 % en 9 ans.

Concernant les subventions aux associations, elles sont passées de 2,2 M€ en 2002 à 3,5 M€ en 2011 soit une augmentation de 57 %.

Ni le CCAS, ni les associations n'ont été laissés pour compte dans les dépenses de fonctionnement.

Du côté des recettes, **Monsieur Cabannes** déclare qu'il est en complet désaccord avec Monsieur Raynal car il est choqué par les baisses des dotations de l'État. Le contexte actuel est celui d'une crise qui a marqué et qui continue d'avoir des conséquences sociales considérables. Cette crise, à l'origine crise de la finance, s'est transférée sur l'ensemble de l'économie et a abouti à une crise des finances publiques à la suite de laquelle, on cherche à faire payer la note à une partie de la société qui n'a aucune responsabilité dans la crise sous forme de hausse d'impôts ou de baisse des dépenses publiques que ce soit au niveau de l'État, au niveau de la protection sociale et au niveau des collectivités locales.

Cela risque d'être très préjudiciable à l'équilibre de la société car les collectivités locales ont joué un rôle important dans le développement du vivre ensemble et en tant que matelas pour amortir un certain nombre de chocs liés aux déséquilibres de l'économie de marché.

Pour les taux d'imposition, **Monsieur Cabannes** a expliqué dans l'exposé introductif qu'un parallélisme des évolutions entre les dépenses de fonctionnement et les recettes était nécessaire précisément pour maintenir l'autofinancement au moment où les prévisions de dépenses d'investissement augmentent très sensiblement de manière à ne pas déséquilibrer la structure du financement de l'investissement. Pour faire plus 3 % parmi les

recettes globales et comme certaines recettes diminuent, la Ville se trouve dans l'obligation d'augmenter les taux d'imposition en complément de la progression des bases. Quant à la contre-proposition, ça ne change rien sur la question d'emprunt et de ressources propres et il y aurait un transfert de dépenses des Fêtes et Cérémonies vers le CCAS. Donc sans la hausse des impôts, il manque 500 000 € et on aboutit à plus 700 000 € d'emprunt.

Une telle structure de financement est au détriment des ressources propres et en faveur de l'emprunt. Compte-tenu de la masse des investissements des prochaines années, ce serait dangereux.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Lafarie** qui précise qu'elle est intervenue deux fois lors du conseil d'administration de CCAS notamment parce qu'elle souhaitait que l'aide aux familles en difficulté pour les repas n'alourdisse pas le poste repas des familles moyennes.

Monsieur le Maire précise à l'attention de l'opposition que l'Hebdo des Élus est destiné aux élus du groupe majoritaire et qu'il est normal que des documents circulent entre eux. Il ajoute que le dispositif des deux tranches supplémentaires est presque identique à celui décidé par la Ville de Bordeaux avec un coût du repas le plus important à 4,41 €, à Pessac ce coût est limité à 4,20 € pour une famille avec deux enfants qui touche des revenus mensuels de 4 500 €.

En contrepartie, la Ville fait bénéficier 250 familles qui ont des revenus beaucoup moins importants d'un prix de repas qui passe de 1,20 € à 0,60 €.

Le coût mis en avant sur les Fêtes et Cérémonies concerne aussi l'achat des spectacles.

Monsieur le Maire s'interroge de savoir comment fonctionne le vivre ensemble dans une ville. Il ne serait pas totalement scandalisé pour que les gens vivent bien, vivent mieux, vivent heureux qu'on consacre un peu plus d'argent à la fête, au spectacle, à faire que les gens participent à un certain nombre de festivités et d'activités communales.

Il souligne que les syndicats de quartier sont très attachés aux fêtes dans leur quartier, que la Ville soutient la Compagnie Atelier de Mécanique Générale. Le Festival « En bonne Voix » est une fête de la chanson francophone qui permet à des milliers de personnes de venir assister gratuitement à des spectacles.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur CABANNES, Adjoint Délégué aux Finances, concernant le Budget Primitif de l'exercice 2011 présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget et de ses annexes,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2011 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier, Ufferte et MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy votent contre.

aff n°2011-118 : Programme Pluriannuel d'Investissement - actualisation

Par délibération du 17 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le programme pluriannuel d'investissement pour la période 2009-2014. Depuis cette date, des ajustements ont été nécessaires pour actualiser la programmation des investissements communaux.

En matière d'économie d'énergie et d'accessibilité, les deux audits réalisés ont permis de définir un programme prioritaire de rénovation. Une enveloppe annuelle supplémentaire de 500 000 € pour l'économie d'énergie et de 300 000 € pour l'accessibilité permettront de renforcer les opérations déjà intégrées dans les différents projets de rénovation ou de constructions neuves.

Le plan numérique pour Pessac marque la volonté de la municipalité d'accompagner le développement des Techniques de l'Information et de la Communication et de lutter contre la fracture numérique. Une enveloppe annuelle de 200 000 € sera consacrée aux actions destinées à renforcer les accès libres et accompagnés, développer le numérique à l'école, équiper les maisons de quartier d'un accès internet. La ville a décidé de s'engager dans la modernisation de la couverture numérique de l'ensemble de son territoire, destinée à offrir au nom du principe de solidarité territoriale, une solution très haut débit à l'ensemble de la population, à résorber les zones d'ombre et à permettre "un saut technologique" favorisant le passage de la desserte historique en cuivre vers une desserte plus performante par la fibre optique.

Le développement des services à la population, la modernisation des services publics et de leur gestion, nécessitent des équipements supplémentaires. Le pôle des services publics sur le site de l'ancien stade Jean Cordier regroupera les services municipaux et ceux de nos partenaires liés à l'emploi et à la solidarité, actuellement sur le site Eiffel et la Maison Saint-Martin.

Dans une perspective de modernisation du service rendu à la population et d'amélioration des conditions de travail, le pôle technique municipal regroupera tous les services techniques sur le site actuel de Magonty. Une première phase permettra de regrouper les services des Espaces Verts, des Sports et de la Propreté Urbaine.

La ville constitue également des réserves foncières par l'acquisition de propriétés auprès des consorts Essner et Ballion. L'espace Razon, Pompidou, Essner fera ainsi l'objet d'une étude d'aménagement urbain d'ensemble dans la perspective du futur quartier de Lartigon, du pôle de services publics et de leur liaisons avec le centre-ville.

Les études et le travail de concertation avec tous les partenaires nécessitent une enveloppe complémentaire de 700 000 € pour la réalisation de la salle « Sport Évènement » de Bellegrave. Cette opération sera accompagnée d'un aménagement des espaces publics sur ce secteur.

Un ensemble d'opérations concernant les équipements culturels traduit une mise en œuvre concrète du projet culturel : Le Pôle culturel de Camponac, un pôle de pratiques culturelles au service des Pessacais avec l'accueil sur le site d'une Maison de la Musique, le réaménagement partiel de la Médiathèque, l'aménagement des espaces extérieurs ; la création du Pôle Image en centre-ville ; la création du Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine dans le cadre du projet de la cité Frugès-le Corbusier.

Le projet SAVE, un équipement touristique majeur au service de la biodiversité, qui vise la création d'un équipement de nouvelle génération, articulé autour de la rencontre animale et de la compréhension des milieux naturels. La ville apportera sa contribution financière au projet.

Une première enveloppe est prévue pour la participation de la ville aux projets universitaires, dans la perspective d'un grand projet urbain pour le campus et son ouverture sur la ville.

D'autres projets sont inscrits dans le programme pluriannuel sur la période :

- pour les espaces publics : le plan lumière, l'avenue du Général Leclerc, le centre-ville, les travaux d'accompagnement du Tram
- pour l'éducation, la rénovation des écoles maternelles et primaires Jules Ferry et Georges Leygues,
- pour la vie des quartiers : l'achat des terrains qui vont permettre le lancement des études et la construction des maisons de quartier de La Paillère/Compostelle et Brivazac.
- pour le sport et la jeunesse : la restructuration du centre de loisirs de Romainville, le

gymnase et les vestiaires du Haut-Livrac,

- pour le développement social urbain : les études pour le centre social de la Châtaigneraie, l'extension de la Plateforme des Services au public à Saige

- pour le cimetière, une première phase de travaux pour la rénovation des bâtiment d'accueil du public et une salle pour les cérémonies civiles.

L'ensemble des projets du Programme Pluriannuel d'Investissement est estimé à 60 684 000 € pour la période 2010 / 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2009-2014.

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui déclare que s'ils souscrivent bien sûr aux dépenses visant aux économies d'énergie et à l'amélioration de l'accessibilité, au développement du numérique ainsi qu'à une grande partie des projets énumérés, ils ne peuvent que redire que les millions prévus pour le projet désormais appelé SAVE mériteraient une bien plus grande discussion parmi la population. Équipement touristique majeur ? Majeur, certainement par son coût mais les habitants des quartiers Arago-Châtaigneraie, Saige-Formanoir, Macédo-Les Ailes Françaises pour ne citer qu'eux, pensent-ils qu'il n'y a pas de projet plus urgent dans le contexte de restrictions annoncées ? Comme la question ne leur a pas été posée, il y a peu de chances d'avoir la réponse. Donc en l'état, ils ne peuvent que voter contre le programme présenté.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Monsieur Raynal** qui partage les propos de M^{elle} Ufferte et déclare que son groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare que l'exercice de l'élaboration d'un PPI est le fruit de négociations souvent âpres et il propose de l'observer comme un flacon vide ou plus ou moins plein selon le regard qu'on peut lui porter.

Ce flacon souffre d'être à la fois trop plein et par d'autres aspects trop vide. Trop plein pour son montant global, en forte augmentation au regard de sa première version votée en 2009. La pression va se renforcer sur le budget de fonctionnement qui est sensé répondre au besoins des Pessacais en services de proximité, en emplois locaux notamment associatifs. C'est en répondant à cette demande qu'on contribuera à offrir un soutien actif aux familles modestes de la commune. Trop plein est ce flacon, il est à s'épandre dans des champs nouveaux en particulier les 2 M€ dévolus aux projets universitaires. Il convient à l'État et au Conseil Régional d'intervenir. Le PPI pessacais se veut durable mais l'est-il vraiment. Dès les premières négociations en 2008, une enveloppe de 500 000 € avait été sollicitée pour réaliser des opérations d'économie d'énergie dans l'horizon Facteur 4. Or, comme l'a présenté Laure Curvale dans un précédent conseil Municipal, l'audit réalisé sur les économies d'énergie nécessaires dans les bâtiments communaux incitait à tripler l'enveloppe et à la fixer à 1,5 M€. Même en ajoutant des opérations de rénovation, prévues dans le cadre ce PPI, le compte n'y est pas. Il n'y est pas non plus au niveau de l'accessibilité, le montant retenu de 300 000 € annuel ne permettrait pas à Pessac d'atteindre les objectifs fixés par le législateur en 2015.

S'inscrire dans le développement durable c'est satisfaire les besoins d'aujourd'hui et affirmer une forte solidarité avec les générations futures.

Dans le flacon proposé se trouve un mélange qui ne convient pas. Le breuvage à un goût de bouchon et les Verts s'abstiendront d'y goûter.

La délibération est adoptée à la majorité.

M^{elle} Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier et de MM. Hofer, Danjon, Raynal, Martin et Breuzard.

aff n°2011-119 : Impôts locaux – Fixation des taux d'imposition 2011

Compte tenu du produit global nécessaire à l'équilibre du budget primitif, du montant estimé des différentes allocations compensatrices devant revenir à la commune et des bases prévisionnelles d'imposition estimées, le Conseil Municipal doit maintenant procéder au vote des taux d'imposition applicables en 2011 à la taxe d'habitation et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition ci-après mentionnés :

Taxe d'habitation :	22,17
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,36
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	52,24

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui précise que la philosophie de la majorité municipale lui fait privilégier la répartition des richesses plutôt que l'augmentation récurrente du différentiel entre les bas et les hauts salaires. Elle lui fait considérer que chacun doit participer en fonction de ses moyens à la relance de l'économie et à l'aide aux plus démunis. L'exonération d'impôts pour les revenus les plus modestes fut mise en place par la gauche.

Cette hausse des taux ne touchera donc pas l'ensemble des concitoyens et permettra d'augmenter les investissements municipaux et d'aider les personnes en difficulté. Elle est nécessaire, elle est souhaitable, elle est solidaire pour la liberté du vivre mieux, pour l'égalité des chances et pour la fraternité entre les habitants.

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui déclare « *pour la deuxième année consécutive, vous nous demandez de voter une augmentation des taux d'imposition. + 2,8 % des taux l'an dernier (+ 1,2 % de hausse des bases décidées par l'État, ce qui fait 4 %), + 1,9 % cette année (soit à nouveau près de 4 % avec les 2 % de réévaluation des bases).*

Cela alors que les salaires sont bloqués dans la Fonction Publique et dans la plupart des entreprises privées, que le chômage augmente et que la couverture sociale diminue alors que le prix du gaz a augmenté de 20 % en un an, que ceux de l'électricité, de l'essence, de l'alimentation et de l'ensemble des dépenses quotidiennes des familles ne font que croître. Nous voterons contre.

Par ailleurs, en réponse à Monsieur Moulinier, tout à fait d'accord pour dénoncer la politique de la droite en matière d'impôts locaux, mais si je me souviens bien c'est la gauche qui a commencé en 1999 à réduire la taxe professionnelle qui a aujourd'hui disparue »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier, Ufferte et MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy votent contre.

aff n°2011-120 : Exercice budgétaire 2011 - Versement d'une subvention d'équilibre par le Budget Principal au budget du Service des Transports

L'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Or, concernant le budget du service des transports, cet équilibre ne peut être obtenu que par le versement d'une subvention provenant du budget principal : en effet, les recettes propres du service sont insuffisantes pour couvrir ses dépenses.

Cette prise en charge du budget principal doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal et ne peut être justifiée qu'en trois circonstances énumérées par l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif 2011 du service des transports prévoit des dépenses d'exploitation H.T. à hauteur de 715 151,84 €. Celles-ci peuvent être subdivisées en quatre grandes catégories :

- les transports scolaires et associatifs (406 501 €)
- les frais de personnel (247 250 €)
- le fonctionnement des autobus (41 700 €)
- les dotations aux amortissements (19 700,84 €)

Pour financer ces dépenses, le produit attendu H.T. s'élève à 32 000 € (transport d'élèves). Il en résulte donc un différentiel H.T. de 683 151,84 €.

S'agissant pour l'essentiel de transports d'enfants (ramassages scolaires, activités pédagogiques, centre de loisirs ...) et de services offerts aux associations (sorties à caractère culturel, sportif ou social), ce déficit d'exploitation ne peut être supporté par les usagers : le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget du service des transports apparaît donc indispensable au titre de l'exercice 2011.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 683 151,84 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2011, en application de l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-121 : Exercice 2011 – Actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement, mise en œuvre depuis 1997, est actuellement utilisée pour seize opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

Compte-tenu de la clôture de l'exercice 2010, il convient d'actualiser cette programmation dans les conditions suivantes :

1°) Modifications des autorisations de programmes existantes

Il conviendrait :

- d'augmenter le montant de l'autorisation de programme concernant la construction de la salle « Sport Événement » de Bellegrave (A.P. N°09-1) portée à 13 700 000 € conformément à la délibération n° 11-135 du 31 mars 2011 (+ 700 000 €).
- d'annuler des C.P. 2010 pour un montant de 1 029 680,83 € et de les affecter sur les exercices 2011, 2012 et 2015 (A.P. N°02-6, 05-2, 05-4, 05-5, 05-7, 06-1, 08-1, 08-2, 09-1, 10-1)
- d'annuler des C.P. 2011 pour un montant de 1 530 000 € et de les affecter sur les exercices 2012 et 2014 (A.P. N°08-1, 09-1, 10-1, 10-2)
- d'annuler des C.P. 2013 pour un montant de 100 000 € et de les affecter sur l'exercice 2014 (A.P. N°09-1)

2°) Clôtures d'autorisations de programmes

Trois opérations étant terminées, il y a lieu de procéder à leur clôture. Il s'agit des opérations suivantes :

- Réalisation du Centre Cinématographique Jean Eustache (A.P. n°01-2)
- Reconstruction du groupe scolaire Aristide Briand (A.P. n°02-2)
- Construction de la crèche du Centre Ville (A.P. n°03-2)

3°) Ouvertures d'autorisations de programmes

Il est proposé d'ouvrir deux nouvelles autorisations de programme :

- Réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry (A.P. n°11-1)
- Construction de la Maison Municipale Sardine (A.P. n°11-2)

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare que l'ensemble des AP/CP étant voté en une seule fois, son groupe s'abstiendra.

Concernant le stade Bougnard, à quoi vont servir les 376 000 € prévu en 2015 alors qu'aucune somme n'est prévue d'ici là ?

Pourquoi la serre du Bourgaillh qui ne figure pas dans le PPI apparaît dans les AP/CP et à l'inverse le pôle culturel de Camponac est au PPI mais pas en AP/CP ? Quel lien peut-on faire entre le PPI et les AP/CP ?

Enfin l'autorisation n°08-02 Parcs Razon Pompidou n'est pas modifiée puisqu'elle n'apparaît pas dans cette délibération pourtant le projet a changé puisqu'on y a adjoint la propriété des consorts Essner. La somme de 760 000 € qui devait être affectée entre 2008 et 2010, le sera réellement entre 2013 et 2014 comme c'était prévu à la fin de l'année dernière et qu'elle restera inchangée ?

Enfin, **Madame Trautmann** constate qu'en 2011 il y a seulement 2 ouvertures de programmes pour un montant global de 2,5 M€. En 2010, il y en avait 2 pour 4,1 M€ et en 2009, les 13 M€ de la salle de Sports-Evénements de Bellegrave, cela ne semble pas aller dans le sens d'une réelle augmentation des investissements.

Monsieur le Maire répond que sur l'opération Essner-Pompidou-Razon et au vue de l'aménagement prévu de l'éco-quartier de Lartigon, il convient de réfléchir à un aménagement d'ensemble et à ses évolutions.

Il en est de même sur le site de l'ancien stade Jean Cordier où est programmé un projet fort autour de l'Emploi, de la Solidarité, peut-être un jour d'un commissariat de Police, si le Ministère de l'Intérieur veut bien y affecter des crédits, et des services municipaux. Un nouveau site va voir le jour en bordure du centre-ville.

Donc, sur Essner-Pompidou et Razon, il faut avoir une réflexion beaucoup plus intégrée à l'ensemble et ce qui est sûr, c'est que les différents aménagements ne vont pas se faire indépendamment les uns des autres.

Les crédits prévus au PPI, même si ce sont des indications fortes, sont actualisables chaque année.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier, Ufferte et de MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy.

Monsieur Laversanne quitte la séance du Conseil Municipal.

aff n°2011-122 : Exercice 2011 – Répartition n°1 des crédits de subventions

En vertu du premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, "l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget".

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération, à savoir 101 000 € en subventions d'équipement et 8 335 986,69 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui souhaite pointer du doigt le problème d'une de ces associations, à savoir la FSGTP, qui jusqu'à présent bénéficiait d'un animateur financé par l'État, État qui se désengage aujourd'hui et a cessé de financer ce poste. Bien que n'étant en rien responsable de cette situation, la Ville ne peut-elle en faire une petite priorité et se faire accompagner du Conseil Général pour les aider ?

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{lle} Ufferte** qui enchaîne sur les propos de Monsieur Olivier en précisant que sa question orale portait sur ce problème. « *En effet, une manifestation a eu lieu devant la mairie le 16 mars, rassemblant environ 60 adultes*

accompagnés d'enfants, la plupart adhérents de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail venant de différents quartiers de la commune et tout particulièrement de Saige Formanoir. Ils étaient là pour dire leur inquiétude et leur incompréhension face à la disparition, le 31 mars, du financement du poste « Adulte-Relais » occupé depuis des années par Raphaël Lina, et l'absence de solution apportée par les pouvoirs locaux. Ils étaient là pour dire unanimement qu'il est inconcevable que tout ne soit pas fait pour préserver ce poste et permettre à la FSGT de pérenniser durablement son activité, indispensable à la population qui en bénéficie. Or la solution n'est pas bien compliquée.

Vous avez semble-t-il été alerté par le comité FSGT 33 dès le mois de juin dernier. Depuis septembre, ce comité se mobilise pour faire connaître sa situation et trouver des solutions pour maintenir ses activités et remplir les missions qui sont les siennes depuis plusieurs dizaines d'années. Cette fédération militante qui agit concrètement pour ce que vous appelez la « cohésion sociale », s'est adressée non seulement à vous, Maire de Pessac, mais également au Député de la circonscription et Président de la Région et aux élus du Conseil Général. 15 jours avant la fin du contrat de Monsieur Lina et près de 9 mois après leurs premières démarches, la seule réponse écrite qu'ils ont reçue est celle de Monsieur Rousset qui dit comprendre, espérer qu'une solution soit trouvée - mais sans le moindre engagement concret - tout en renvoyant au désengagement de l'État.

Nous sommes bien les premiers à dénoncer ce désengagement, de même que la prétendue politique de la ville bien loin de permettre de répondre aux problèmes engendrés par cette société d'inégalités, de précarité où le chômage fait des ravages.

Mais en quoi cela dédouane la municipalité ou encore le Conseil général ou régional ?

La FSGT a chiffré les besoins minimum qui sont les siens pour lui permettre de fonctionner et d'assurer ses missions : 20 000 €. Bien peu, même pour les seules finances de la commune qui sait investir dans d'autres projets bien plus coûteux. Sans parler des projets de rénovation et d'embellissement sur lesquels nous sommes déjà intervenus, sur celui du Bourgailh ou encore sur les gestes sonnants et trébuchants que la commune a eus vis-à-vis du lycée mitoyen qui vous est cher, dans tous les sens du terme... Je ne citerai que le budget des Vibrations Urbaines de plusieurs centaines de milliers d'euros qui a été augmenté de façon conséquente, pour une semaine de manifestations, très appréciée au demeurant par ceux qui y participent. Mais si cette dépense est possible, comment expliquer que l'augmentation de 20 000 € à la FSGT ne le soit pas. Certes, les activités de cette association sont probablement moins visibles, bénéficient de moins de publicité, mais elles sont essentielles pour les centaines de membres, adultes et enfants qui en bénéficient. C'est un travail de lien social, intergénérationnel, interculturel, qui se fait au quotidien, grâce à de multiples bonnes volontés. Il suffit de rencontrer les mères et pères de familles de Saige qui y participent, leurs enfants, pour mesurer non seulement leur attachement à ceux qui animent cette structure et ces activités, mais aussi à quel point ces activités sont essentielles à leur vie quotidienne, leur permet de sortir de l'enfermement de cette société. Nous parlons souvent ici de la prétendue prévention de la délinquance et quand un pan de l'activité d'une telle association est condamné, condamnant par la même occasion un emploi, rien ne se passe, au point que la population concernée doit venir avec des pancartes, des photos témoignant de son activité sur la place de Pessac, devant la mairie pour dire son incompréhension.

L'indifférence semble telle que seuls les élus NPA étaient à leur côté pour s'associer à leur demande profondément légitime et pour les assurer de leur soutien.

Comme nous nous y sommes engagés auprès d'eux, nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de dégager les financements nécessaires à la pérennisation de l'ensemble de l'activité de la FSGT et au maintien du poste de Raphaël Lina. »

Monsieur le Maire précise que tout le monde reconnaît l'importance de l'action de la FSGT sur Saige et qu'il faut pouvoir la maintenir en l'état.

« Le poste de Monsieur Lina est un poste financé par l'État. C'est un contrat du dispositif Adultes-Relais (20 500 € par an) pour une action d'animation ou de médiation sociale, sportive ou culturelle dans les quartiers d'habitat social inscrits en Politique de la Ville pour une durée de 9 ans.

Cette action doit être portée par une association à partir du recrutement d'un adulte (+ de

30 ans), sans emploi et habitant lui-même un quartier de la Politique de la Ville.

Concernant le poste Adulte-Relais de Monsieur Lina, l'État a effectivement confirmé sa position de non-renouvellement. Plusieurs raisons ont été mises en avant :

- l'association a bénéficié du dispositif durant 9 ans pour ce poste soit le maximum autorisé,
- l'association dispose depuis plusieurs années d'un second poste Adulte-Relais,
- l'association a été alertée à plusieurs reprises sur la sortie inévitable du dispositif pour le poste occupé par Monsieur Lina
- la déléguée du Préfet a rencontré l'association à cet effet.

Les services municipaux ont été en contact permanent avec la Préfecture pour essayer de garder à l'association ses deux postes Adultes-Relais. Ils travaillent aujourd'hui à trouver par ailleurs une solution pour Monsieur Lina.

Ce n'est pas parce qu'aucune solution n'a été trouvée jusqu'alors que tout n'est pas entrepris et mis en œuvre pour trouver une solution.

Depuis longtemps, la Ville assume parfaitement ses responsabilités par rapport à la FSGTP. La Ville soutien l'association à hauteur de 53 000 € et finance également un poste d'animation pour cette association. L'investissement communal est donc fort pour cette association.

Il manque à ce jour 20 000 €, c'est à dire la somme qui correspond au désengagement de l'État.

La Ville a fait savoir en son temps qu'elle n'était pas favorable à la création de deux autres postes pour d'autres associations alors que la FSGTP était prioritaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a écrit au Président de la Région et à celui du Département pour essayer de trouver une solution qui puisse permettre de financer un tel poste.

Dix postes Adultes-Relais sont aujourd'hui répartis sur la Ville, dans différents endroits et pour différentes associations, notamment dans les quartiers prioritaires. Si l'État n'accomplit pas son devoir et donne l'argent à d'autres associations, il semblerait normal d'aller manifester devant les portes de la Préfecture.

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui note que des démarches ont été faites mais un peu tard puisque l'association est venue il y a 9 mois voir Monsieur le Maire. Certes la Ville doit contenir son budget mais on doit pouvoir trouver 20 000 € pour une activité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Le Roy** qui souhaite évoquer les difficultés rencontrées par un certain nombre d'associations, notamment culturelles, qui se tournent vers les municipalités pour trouver de l'aide. Les subventions n'ont pas été baissées pour les associations cette année, elles ont été maintenues et certaines associations comme Puls'Art ont vu leur subvention augmenter au regard de son engagement fort au sein de la cité et de toute l'action qu'ils mènent.

Monsieur le Maire signale qu'il a demandé aux services de la ville de déterminer le niveau d'intervention de la ville auprès des associations. Chaque année, en fonctionnement sans compter les locaux, il s'élève à 3 300 000 €.

Un comparatif avec la politique d'autres communes de niveau de population égal, supérieur ou moindre, sera établi de manière à avoir une approche objective de l'intervention de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier, Ufferte et de MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy.

Monsieur Olivier quitte la séance du Conseil Municipal.

aff n°2011-123 : Prise en charge de frais de déplacement, d'hébergement et de dépenses liés à la visite à Stockholm d'une délégation d'élus, d'agents de la commune et de citoyens de la Ville de Pessac sur le thème du Développement Durable du 11 au 14 avril 2011

Une délégation d'élus, d'habitants et d'agents de la commune de Pessac va se rendre à Stockholm (Suède) pour un mission d'étude sur le thème du développement durable.

Cette délégation sera composée de :

Jean-Jacques BENOIT, Maire de Pessac,

Patrice VERDON, Adjoint au Maire de Pessac en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie,

Dominique DUMONT, Adjointe au Maire de Pessac en charge du Développement Durable et de la Vie Associative,

Thierry HOFER, Adjoint au Maire de Pessac en charge des Espaces Verts, des Modes de vie durables et de l'Économie Solidaire,

Michel OLIVIER, Conseiller municipal en charge des Marchés de plein-air,

Nathalie MARCADET-LABARBE, Conseillère municipale,

Jacques DA ROLD, Président du Conseil de Développement Durable de la Ville de Pessac,

Jean-Claude JUZAN, Président du Comité de Quartier du Monteil,

Mathieu HAZOUARD, Directeur de Cabinet du Maire de Pessac,

Stéphane CAILLAUD, Adjoint au Directeur de l'Aménagement Urbain, responsable du service Aménagement et Habitat de la Ville de Pessac,

Karine LANCEMENT, chef de projet, Mission Agenda 21 de la Ville de Pessac.

Vu le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 relatif aux déplacements des personnels des collectivités locales et le décret 2007-450 du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives de paiement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge les frais de déplacement, d'hébergement et les dépenses liées à cette mission à Stockholm sur le thème du développement durable pour les élus, les agents communaux et les deux personnes extérieures à l'administration municipale.

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui est d'accord s'il y a suffisamment d'argent pour d'autres choses dans les caisses, telle la FSGT... Puisqu'il s'agit d'une mission d'étude sur le thème du développement durable, le bilan carbone de ce déplacement a-t-il été calculé ? Ça permettrait de commencer l'étude de façon concrète...

Monsieur le Maire répond que ce voyage d'étude suggéré par la Fédération des Syndicats de Quartiers va permettre de sortir de Pessac et de voir ce qui se passe ailleurs en matière de développement durable. Il rappelle par ailleurs que Stockholm a été sacrée capitale européenne du développement durable.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui se félicite de la participation de Madame Marcadet-Labarbe à ce voyage dont l'intérêt est grand. **Monsieur Raynal** souhaite connaître le coût de ce déplacement et demande à ce qu'il puisse y avoir une restitution afin d'étudier les pistes de réflexion sur la politique de développement durable de la ville. Enfin, il s'interroge sur la présence dans la délégation de Monsieur Juzan, qui à sa connaissance ne fait pas partie du bureau de la Fédération des Syndicats de Quartiers, à la place de Monsieur Lestynek.

Monsieur le Maire répond que le séjour s'élève à 14 000 € et qu'une restitution est effectivement prévue dans un conseil municipal ultérieur. Par ailleurs, Monsieur Lestynek était invité mais a décliné l'invitation, la Fédération a donc choisi Monsieur Juzan.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-124 : Prise en charge de frais de déplacements des personnes extérieures à l'administration communale

Par délibération n°09-354 du 17 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le remboursement des frais de déplacement des personnes extérieures à l'administration communale appelées à effectuer des déplacements pour le compte de la commune.

Cette prise en charge de frais ne peut être effectuée par la commune que sur présentation de pièces justificatives, et nécessite de la part des personnes extérieures sollicitées par la commune, l'avance de leurs frais de déplacements et d'hébergements.

Afin de simplifier les démarches des personnes extérieures à l'administration communale, effectuant un déplacement à la demande de la commune dans le cadre soit d'une conférence, de réunions, de séminaires, de formations organisées par la commune, il convient d'autoriser la prise en charge directe par la commune de ces frais de déplacements et de séjours et ce, sur production d'une facture établie au nom de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des personnes extérieures à l'administration communale, intervenant dans le cadre de conférences, de réunions, de séminaires, de formations ou de tout autre évènement organisé par la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces frais sur présentation d'une facture détaillée établie au nom de la commune de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Fuentes quitte la séance du Conseil Municipal.

aff n°2011-125 : Adhésion de la Ville de Pessac à l'Association Villes Internet

Créée le 23 Janvier 2002, l'Association Villes Internet a pour mission de prendre en charge et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication, tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales.

Le Label Ville Internet a pour objet de valoriser les politiques locales pour le déploiement des usages de l'internet par les citoyens. Il est financé exclusivement par des fonds publics, notamment l'adhésion des collectivités territoriales à l'association « Villes Internet » qui le met en œuvre.

L'association « Villes Internet » remet chaque année, depuis 1999, le label « Ville Internet » aux communes de toutes tailles qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des TIC et de leurs usages citoyens (accès publics, mise en réseau des acteurs, services aux habitants, usages internes, administration électronique, information des habitants, débats...)

Ce Label est symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases. La participation à ce label permet à la commune de se comparer aux autres collectivités, de bénéficier d'une visibilité de sa politique TIC auprès de ses citoyens et d'un outil pour l'attractivité de son territoire. La Ville de Pessac a ainsi été récompensée par 3 arobases en 2009.

La cotisation des communes est basée sur un montant de 0,04 € par habitant de la collectivité. Pour une population de 56 851 habitants, la cotisation 2011 sera de 2 274,04 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'adhésion de la Ville de Pessac à l'Association Ville Internet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-126 : Contrat de Co-Développement 2009/2011 entre la CUB et la commune de Pessac – Avenant 1

Par délibération du 17 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de Co-Développement 2009/2011.

Ce contrat, passé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Pessac a permis de formaliser le travail de réalisation des grands projets d'aménagement et de développement sur le territoire communal. Son avancement est très satisfaisant et les engagements pris ont été tenus.

Des compléments et des ajustements sont apparus nécessaires au cours de ces deux premières années de fonctionnement, en particulier l'intégration du projet de 3^{ème} phase du tramway et la replanification sur quelques dossiers.

Ainsi l'avenant a pour objet :

- d'intégrer les grands objectifs de la politique communautaire en matière de déplacements urbains et en particulier la 3^{ème} phase de réalisation du réseau de tramway qui prolonge la ligne B de Bougnard à la place de l'Alouette. Il intègre l'étude de stationnement, sur le secteur Bougnard rue du Luc.
- d'intégrer les projets de réaménagement et de sécurisation de l'avenue de Lattre de Tassigny dans les quartiers de Magonty et de Toctoucau,
- d'intégrer la programmation 2010 de logements locatifs conventionnés,
- d'intégrer des ajustements dans les dossiers :
 - d'aménagement de la place de la V^{ème} République pour la réalisation de réseaux séparatifs d'assainissement,
 - de sécurisation de l'avenue de Beutre pour se caler au planning du projet SAVE,
 - du secteur Chappement-Lucildo afin d'engager les études pré-opérationnelles,
 - de création d'un arrêt de bus Boulevard du Haut-Livrac.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat de Co-Développement 2009/2011,
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier, Ufferte et de MM. Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy.

aff n°2011-127 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Eysines - Projet de centre de recyclage Mermoz- Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de modifications et de révisions simplifiées.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la construction d'un centre de recyclage sur la commune d'Eysines dans le secteur Mermoz.

La révision simplifiée du PLU, pour la construction d'un centre de recyclage, respecte les grandes orientations édictées par le PADD.

Ce projet de construction répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il concerne directement un équipement public géré par la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre de ses compétences et de la mise en œuvre de sa politique en faveur de la collecte

sélective des déchets.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à adapter l'article 2 du règlement écrit de la zone N1 afin d'autoriser les constructions nécessaires au nouveau centre de recyclage d'Eysines faisant l'objet de l'emplacement réservé 9.E2.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune d'Eysines concernée.

Le 18 octobre 2010 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (État, Sysdau, commune, Conseil Général, Conseil Régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en Mairie d'Eysines et à la CUB, du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales, le dossier de révision simplifiée du PLU pour la construction d'un centre de recyclage à Eysines est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de construction d'un centre de recyclage dans le secteur Mermoz à Eysines.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui s'interroge sur la signification des termes « zone N1 ». Par ailleurs, il émet quelques réserves concernant le projet de conservatoire à Psychotte dans lequel est stipulé la suppression d'une servitude d'Espace Boisé Classé (EBC) à conserver.

Monsieur Verdon répond que les zones N sont des zones naturelles et que pour construire des bâtiments ou des équipements liés à ce centre de recyclage il faut modifier le règlement de cette zone.

Quant au conservatoire de Psychotte, la suppression des EBC est nécessitée par l'adaptation de certaines constructions, constructions qui à la demande des Bâtiments de France, se font principalement en souterrain puisque la perspective depuis l'avenue François Mitterrand doit être absolument conservée sur la Maison Carrée d'Arzac. Par ailleurs, la suppression de ces boisements sera compensée par une disposition de protection du code de l'urbanisme qui assure la pérennité de la qualité paysagère du lieu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-128 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Lormont secteur Génicart III Bois Fleuri - Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de modifications et de révisions simplifiées.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain dans le secteur Génicart III, îlot Bois Fleuri à Lormont.

La révision simplifiée du PLU, pour la restructuration de l'îlot Bois Fleuri dans le quartier Génicart III à Lormont, respecte les grandes orientations édictées par le PADD.

Ce projet de construction répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il s'intègre dans les objectifs de diversification de l'habitat et de requalification des espaces publics portés par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à :

- supprimer la servitude de plantation à réaliser le long de la rue Lavergne, parcelle AY534,
- supprimer la servitude de localisation voirie située près de la rue Lavergne.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Lormont concernée.

Le 18 octobre 2010 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (État, SYSDAU, commune, conseil général, conseil régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Lormont et à la CUB, du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour la restructuration de l'îlot Bois Fleuri dans le quartier Génicart III à Lormont est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot Bois Fleuri situé dans le quartier Génicart III à Lormont.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-129 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Lormont - Restructuration du collège Montaigne - Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de modifications et de révisions simplifiées.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la mise en œuvre du projet de restructuration de l'entrée du collège Montaigne situé dans le quartier Génicart III à Lormont, inclus dans les dispositifs de la Politique de la Ville.

La révision simplifiée du PLU, pour la restructuration du collège Montaigne dans le quartier Génicart III à Lormont, respecte les grandes orientations édictées par le PADD.

Ce projet de restructuration répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il concerne directement un équipement public. Il s'intègre également dans l'opération de renouvellement urbain qui porte sur la requalification des espaces publics et des équipements publics.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à supprimer une servitude d'Espace Boisé Classé à Conserver (EBC) située sur l'esplanade François

Mitterrand à Lormont.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Lormont concernée.

Le 18 octobre 2010 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (État, SYSDAU, commune, Conseil Général, Conseil Régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Lormont et à la CUB, du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour la restructuration de l'entrée du collège Montaigne dans le quartier Génicart III à Lormont est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de restructuration de l'entrée du collège Montaigne situé dans le quartier Génicart III à Lormont.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-130 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Mérignac - Projet de conservatoire Psychotte - Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de modifications et de révisions simplifiées.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre construction du projet de conservatoire municipal Psychotte à Mérignac.

La révision simplifiée du PLU, pour la construction du conservatoire Psychotte, dans le quartier Arlac à Mérignac, respecte les grandes orientations édictées par le PADD.

Ce projet de restructuration répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il concerne directement un équipement public municipal destiné à l'usage des habitants.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à :

- supprimer une servitude d'Espace Boisé Classé à Conserver (EBC) située sur le Domaine de Psychotte à Mérignac,
- inscrire une protection paysagère au titre de l'article L123-1-7° du code de l'urbanisme sur le site du projet de conservatoire Psychotte et définir la norme d'emprise au sol autorisée.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Mérignac concernée.

Le 18 octobre 2010 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (État, SYSDAU, commune, Conseil Général, Conseil Régional, chambres consulaires). Aucune remarque particulière n'a été soulevée à cette occasion.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Mérignac et à la CUB, du 6 décembre 2010 au 7 janvier 2011 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour le projet de construction du conservatoire Psychotte à Mérignac est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet de construction du conservatoire municipal Psychotte à Mérignac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-131 : Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Saint Aubin de Médoc - Opération d'aménagement secteur Vignes - Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1 du CGCT

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Par la suite il a fait l'objet de modifications et de révisions simplifiées.

L'article L 123-13 du code de l'urbanisme stipule qu'une révision simplifiée du PLU peut être engagée afin de permettre la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Ces dispositions sont également applicables à un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil de Communauté a prescrit ce type de procédure afin d'adapter les règles du PLU pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur des Vignes à Saint Aubin de Médoc.

La révision simplifiée du PLU, pour la réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur des Vignes à Saint Aubin de Médoc, respecte les grandes orientations édictées par le PADD.

Ce projet d'opération d'aménagement répond à un besoin d'intérêt général. En effet, il répond aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de production d'une offre de logements diversifiée. Il va permettre de réduire le déficit en logements locatifs conventionnés de la commune.

L'objet de la procédure de révision simplifiée du PLU engagée consiste à :

- instaurer un zonage 1AU/UPm
- créer une orientation d'aménagement
- instaurer et modifier des emplacements réservés de voirie
- instaurer et modifier les servitudes de localisation d'intérêt général pour ouvrages d'assainissement
- supprimer 2 servitudes de mixité sociale et en créer 5
- remplacer certains EBC le long du ruisseau par une protection paysagère
- instaurer une protection paysagère reliant le ruisseau au secteur boisé au nord
- instaurer une zone tampon inconstructible en limite de forêt
- supprimer la marge de recul RM50 route de Cujac.

Cette procédure est menée par la Communauté Urbaine, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, en concertation avec la commune de Saint Aubin de Médoc concernée.

Le 18 octobre 2010 s'est tenue une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées (État, SYSDAU, commune, Conseil Général, Conseil Régional, chambres consulaires). A cette occasion le périmètre d'une servitude de localisation pour un ouvrage d'intérêt général à été adapté.

Par arrêté de Monsieur le Président de la CUB, le projet de révision simplifiée du PLU a été soumis à enquête publique, en mairie de Saint Aubin de Médoc et à la CUB, du 6 décembre

2010 au 7 janvier 2011 inclus, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de révision simplifiée du PLU pour le projet d'opération d'aménagement dans le secteur des Vignes à Saint Aubin de Médoc est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du projet d'opération d'aménagement dans le secteur des Vignes à Saint Aubin de Médoc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-132 : Campus - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'Étude de programmation et de conception urbaine sur le site universitaire de Talence, Pessac et Gradignan

Dans le cadre de la passation d'un marché d'étude de programmation et de conception urbaine sur le site universitaire, l'Université de Bordeaux a sollicité la ville de Pessac afin qu'elle participe au suivi de cette étude.

Ce marché doit permettre de déterminer plus précisément les interventions urbaines, architecturales et d'espaces publics sur le domaine universitaire. Pour ce faire le groupement de commandes proposé doit être constitué par l'Université de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et les villes de Pessac, Talence et Gradignan. L'Université de Bordeaux est désignée comme coordonnateur du groupement.

L'étude envisagée porte sur un budget de 1 000 000 € et la part pour la ville ressort à 15 000 €.

L'étude aura pour but principal de développer les enjeux majeurs suivants :

- le développement de l'Université en secteurs et polarités
- le renforcement de la vocation interuniversitaire et d'agglomération du campus
- le développement de la mixité des usages et l'ouverture de l'Université
- l'insertion du campus dans son environnement urbain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- d'approuver le versement de la somme de 15 000 € pour l'étude précitée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2011-133 : Centre Ville - Acquisition de la propriété des consorts ESSNER sise, 18 avenue Roger Chaumet

Des négociations ont été engagées avec les héritiers de la succession de M. ESSNER concernant l'acquisition de leur propriété sise, 18 avenue Roger Chaumet, grevée d'un emplacement réservé au PLU n°9P1 en vue de la réalisation d'un équipement public.

Il s'agit d'un ensemble immobilier cadastré CV n°193, 195 et 229 d'une contenance de 12 760 m² qui pourrait être acquis moyennant le prix de 3 000 000 €, toutes indemnités confondues payable en deux annuités, la 1^{ère} à la signature de l'acte prévue au 1^{er} semestre 2011 à hauteur de 1 650 000 €, la 2^{ème} à la date anniversaire de l'acte en 2012 à hauteur de 1 350 000 €, sans intérêt, ni indexation.

L'estimation de France Domaine a été délivrée le 16 juin 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble désigné-ci dessus auprès des héritiers de la succession de M. ESSNER aux conditions indiquées plus haut.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,

Monsieur le Maire précise que c'est une délibération très importante. La Ville et la famille Essner sont parvenues à un juste prix gagnant-gagnant pour les uns et les autres. Il remercie la famille Essner pour avoir été très collaborative lors de cette transaction.

En effet, l'enjeu était très important pour la commune et si un promoteur immobilier avait pu mettre la main sur ces vastes espaces, c'était le sud même du centre-ville qui était remis en question.

Avoir la maîtrise publique foncière de ces terrains va permettre d'avoir un programme paysager urbain dans l'avenir. La ville veut avoir une vision d'ensemble sur ce secteur de Razon, Pompidou, Essner, Lartigon, le stade Jean Cordier. C'est une bande naturelle paysagère, d'habitat, de services, d'activités, d'équipements publics qui va pouvoir être développée sur cet ensemble.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-134 : Centre Ville - Résidence Le Forum - Acquisition de locaux auprès de la SCI de l'Atelier

Des négociations sont intervenues avec le Cabinet d'architecte ARTOTEC qui avait mis en vente ses locaux sis au rez-de-chaussée de la Résidence Le Forum, en vue d'y installer le futur Pôle Image.

Plus précisément, il s'agit du lot n°11 d'une contenance de 175,59 m² de la copropriété Résidence Le Forum, dont l'assiette foncière est constituée des parcelles cadastrées BR n°150, 864, 865 et 868, et des lots n°6, 8, et 9 correspondants à des places de stationnement. Cet ensemble immobilier pourrait être acquis moyennant le prix de 345 000 € (frais d'agence inclus).

L'estimation de France Domaine a été délivrée le 20 septembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de ces locaux aux conditions mentionnées ci dessus auprès de la SCI de l'Atelier ou de toute autre personne physique ou morale qui pourrait être substituée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur le Maire se félicite de la politique foncière active de la ville. La maîtrise publique du foncier est importante. Elle permet d'avoir des projets structurants pour l'espace public et d'aller à l'encontre de la spéculation foncière.

Cet achat intéresse la politique culturelle et son positionnement en centre-ville avec le cinéma, l'installation de l'Artothèque à l'ancien greffe et une réflexion est menée sur un ensemble culturel autour de l'image et des arts visuels.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Monnier** qui déclare qu'elle est un peu étonnée car cet espace Histoire Images était initialement prévu dans le Centre associatif et culturel Jean Eustache. Il a ensuite été installé à Camponac, choix judicieux surtout en termes de possibilité de développement et finalement il revient près du cinéma, mais pour cela il faut acquérir de nouveaux locaux alors qu'un local est vacant au 1 rue des Poilus.

Madame Monnier souhaiterait avoir la communication d'un état des immobilisations sur la Commune.

Monsieur le Maire répond qu'il faut faire avec la réalité. Le cinéma a une très grande activité reconnue au-delà même de la métropole urbaine pour la qualité de ses programmation et de ses activités. Par ailleurs, en même temps que la rénovation urbaine du centre-ville, la culture va être installée dans le centre autour des arts visuels et de l'image pour en faire une partie constitutive de la rénovation du centre-ville. Il y aura le

cinéma, l'Artothèque va y demeurer avec un projet de développement de l'art contemporain en ville. L'achat de ce lieu était une opportunité.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

aff n°2011-135 : Construction de la salle « Sports-Évènements » de Bellegrave - Approbation de l'avant projet définitif - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre
Pour un budget opération de 13 000 000 € TTC (valeur 02.09), la nouvelle salle « Sports-Évènements » de Bellegrave s'organise sur environ 5 000 m² de SHON et comprend pour l'essentiel :

- un espace de compétition multisports
- une tribune de 1 000 places
- un dojo
- un espace de sports de combat
- une salle de préparation physique.

Depuis les études et le travail de concertation avec tous les partenaires ont permis au maître d'œuvre de mettre au point l'avant projet. L'ensemble des fonctionnalités a été pris en compte :

- aspect sportif et culturel ;
- contraintes en matière de sécurité publique, incendie,
- objectifs environnementaux.

Ainsi, des compléments ont été apportés au programme de base, notamment :

- mise en œuvre des dispositions techniques permettant de classer le bâtiment en type L (usage polyvalent) ;
- dispositifs d'accrochage des installations scénographiques ;
- éclairage économique par LED ;
- ventilation naturelle de la salle en inter-saison.

Ces adaptations, travaux et études comprises, nécessitent une enveloppe complémentaire de 700 000 € TTC.

Tel que le prévoit l'article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du contrat de maîtrise d'œuvre, il convient de conclure un avenant n°1 fixant d'une part le montant prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et d'autre part le forfait définitif de sa rémunération, arrêtés respectivement à 8 500 000 € H.T. pour le montant prévisionnel des travaux, et à 1 011 600 € H.T. pour le forfait de rémunération du maître d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avant projet définitif ;
- d'augmenter le montant de l'autorisation de programme et de le porter à 13 700 000 € TTC ;
- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché n°10039.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2011-136 : Centre de loisirs de Romainville – Construction d'un restaurant et restructuration des locaux « maternelle » - Avenant n°1 au marché

Depuis la signature des marchés, un changement de réglementation est intervenu concernant le Dossier Technique Unifié (DTU) béton armé imposant de ne plus réaliser de

dallage sur isolant en raison de contraintes de poinçonnement défavorables. Il est donc nécessaire de changer de mode constructif pour la partie « office » du restaurant.

Par ailleurs, en raison des intempéries de l'hiver, le chantier en cours a été inondé et les eaux de pluie ne peuvent être absorbées par le sol constitué de couches d'argiles. La réalisation d'un puits de décompression s'impose afin de pouvoir assainir le chantier et continuer les travaux.

Ces prestations complémentaires nécessitent la conclusion d'un avenant n°1 d'un montant de 7 047,54 € TTC au marché de l'entreprise CIGANA, titulaire du lot n°1 : béton armé – maçonnerie.

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 3 mars 2011, a émis un avis favorable à ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la passation de l'avenant n°1 au marché n°10056A avec l'Entreprise CIGANA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-137 : Restructuration de l'école maternelle Jules Ferry – Approbation du plan de financement prévisionnel

Par délibération n°10-34 en date du 4 février 2010, le Conseil Municipal a approuvé le programme de restructuration de l'école maternelle Jules Ferry, l'engagement des procédures de marchés ainsi que le principe des demandes de subventions.

S'agissant d'un établissement d'enseignement primaire, le Conseil Général est susceptible d'apporter son soutien financier à hauteur de 50% d'un plafond de dépense subventionnable de 22 000 €, correspondant par exemple à la création d'une salle de repos ou d'une salle des maîtres.

D'un coût global estimé à 1 546 823 € H.T. soit 1 850 000 € T.T.C., l'opération est donc éligible à une subvention départementale de 11 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Monnier** qui déclare que lors du dernier conseil elle n'avait pas hésité à féliciter la Ville pour sa réactivité suite à l'incendie de décembre. Quand les choses sont bien faites, il convient de le dire mais aussi quand elles le sont moins. Elle souhaite faire quelques remarques sur la concertation qui a eu lieu sur la restructuration de la maternelle. Le 18 octobre 2010, tous les intervenants de l'école étaient conviés à une présentation par l'architecte. Lors de cette rencontre des observations et des remarques ont été émises par les futurs utilisateurs de l'ouvrage. Ont-elles été prises en considération ? Impossible de le dire puisque personne n'a de nouvelles depuis cette date. Un nouveau plan de la partie extension a depuis été édité mais non communiqué à l'ensemble des membres du Conseil d'école. Les travaux devant commencer à l'été 2011, elle craint que le projet ne soit d'ores et déjà bouclé et qu'il n'y ait plus aucune marge de manœuvre.

Madame Debaulieu répond que le projet n'est pas complètement arrêté et une réunion aura lieu après la rentrée des vacances de Pâques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-138 : Salle d'armes de Razon – Réaménagement des vestiaires - Mise aux normes d'accessibilité handicapés et pratique « handi-valide » – Demandes de subventions

Le Club SPUC Escrime s'avère être le plus important club de Gironde et l'un des plus grands au niveau national. Il compte, en effet, 90 licenciés dont 10 en catégorie Handisport.

Dès 2007, l'adaptation de la salle d'armes (toilettes et accessibilité de la salle) et l'acquisition de matériel sportif spécifique, achat de deux équipements complets, a permis l'accueil des athlètes à mobilité réduite.

Ainsi en 2009, le club a obtenu le label "handi-valide pour un sport partagé" pour les sourds et handicapés fauteuil.

En 2010, l'Équipe de France handisport au complet (fleuret, épée et sabre) a organisé, dans la salle d'armes de Razon, l'un de ses derniers entraînements, 15 jours avant les mondiaux au Grand Palais au cours desquels elle s'est particulièrement distinguée.

Afin de renforcer les conditions d'un accueil adapté et de permettre au club de pouvoir obtenir, sans réserve, son label qui doit être confirmé en avril 2011, la Ville de Pessac souhaite engager les travaux nécessaires pour les vestiaires et douches de la salle Razon.

L'opération s'inscrit dans la démarche Agenda 21 de la Ville et, en ce sens, intègre des critères de développement durable.

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ainsi que le Conseil Général de la Gironde sont susceptibles d'apporter leur soutien financier à cette opération, dont le coût global est estimé à 50 000 € H.T. soit 59 800 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du CNDS, du Conseil Général et de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération et à signer les documents s'y rapportant ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Breuzard** qui souligne que récemment après s'être rendus dans la maison de quartier de Brivazac dont les peintures viennent d'être refaites, ils ont déploré le fait que les toilettes n'avaient pas été mises aux normes handicapés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-139 : Bois des Roses – Aménagement paysager et réalisation d'un équipement sportif de proximité – Demandes de subventions

Le projet d'aménagement du Bois des Roses a fait l'objet, au cours de l'année écoulée, de nombreuses réunions de concertation au cours desquelles sont apparues la nécessité de concilier l'aménagement d'un équipement sportif de proximité et la mise en valeur paysagère de l'espace.

Le programme intègre à la fois les modifications de drainage nécessaires à l'implantation de l'équipement, la réalisation de la surface de jeu en gazon synthétique y compris du pare-ballons, le traitement des accès et l'aménagement paysager des abords.

Au titre de la création d'un équipement sportif de proximité, le Conseil Général de la Gironde est susceptible d'apporter son soutien à cette opération qui intègre des critères de développement durable.

L'opération fera l'objet, au cours du mois d'avril 2011, d'une consultation sous forme de procédure adaptée, une enveloppe de 116 000 € TTC a été retenue pour cette réalisation.

Une deuxième phase prévue pour l'année 2012 intégrera la réalisation d'un jardin partagé et d'une aire de jeux pour enfants.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au marché,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération et à signer les documents s'y rapportant,
- approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-140 : Bassin de Cap de Bos – Création d'œuvres artistiques ludiques – Demandes de subventions

A l'occasion du creusement du bassin d'étalement des eaux de Cap de Bos par la Communauté Urbaine de Bordeaux en 1992/1993, un gisement de fossiles marins, datant du Sévallien et du Burdigalien, époque Miocène dans l'ère Cénozoïque, fut mis au jour. Le site de Pessac était alors sur la zone de contact entre le delta de la Garonne et la côte Atlantique.

L'Association Sportive et Culturelle Pessac-Alouette, section Paléontologie Nature, apporta sa connaissance du sujet.

Afin de mettre en valeur ce patrimoine, des panneaux d'informations ont été installés sur le site. Pour rendre ce patrimoine géologique encore plus accessible et renforcer l'attractivité du parc, notamment pour les familles, il a été retenu le principe de la création de mobiliers et d'éléments de jeu inspirés des fossiles emblématiques découverts sur place. Ainsi, une étude de création de mobilier ludique, sur ce thème, a été réalisée. Une subvention de 11 400 € a été attribuée par le Conseil Général.

La commande artistique porte sur la création de 3 sculptures-bancs et de 4 sculptures-jeux, y compris l'installation et l'aménagement du site, pour un budget de 100 000 € TTC pour l'année 2011.

Ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une concertation auprès du Syndicat de Quartier de Cap de Bos qui s'est montré favorable à sa réalisation.

Le projet de création relève de l'article 35 II-8 du Code des Marchés Publics concernant les marchés négociés sans publicité et sans mise en concurrence car les prospections techniques et artistiques pour l'élaboration de ces pièces justifient que ce marché ne puisse être confié qu'à l'artiste à l'origine de ces créations.

En conséquence, la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 28 janvier 2011 a attribué le marché à Madame LACROIX pour un montant de 67 815,00 € HT.

Le bureau de contrôle QUALICONSULT a validé chacun des équipements projetés, au regard de la réglementation en vigueur sur les aires de jeux.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération et à signer les documents s'y rapportant,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au marché.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Marcadet-Labarbe** qui déclare que bien qu'étant totalement pour les points artistiques dans la Ville, pour la culture en général, pour les pôles ludiques, les jeux, les coins de repos, de convivialité, de rencontres entre générations, leur choix aurait été différent pour une telle somme : des points artistiques, un ou plusieurs, dans la ville au vu de tous, et des points ludiques de convivialité, nature en bois à Cap de Bos ou ailleurs. Avec une somme pareille, on aurait pu faire un petit peu plus et dans des endroits différents pour le plaisir du plus grand nombre de Pessacais.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare que c'est la poursuite

d'une concertation qui date de la création du bassin. Il y a une vraie demande. Cela donnera de la valeur à la coulée verte le long du Peugeot. Le secteur de Cap de Bos était peut-être le secteur un peu oublié du coin. C'est une aire de jeu parmi celles qui vont se redéployer sur la commune puisqu'il existe un plan d'aménagement communal.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui souligne que c'est le prix de 3 aires de jeux pour les enfants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui précise que 100 000 € étaient prévus mais le marché attribué est de 67 815 €.

Monsieur le Maire s'étonne de ces propos. Le site de Cap de Bos est magnifique, il y a 25 millions d'années il y avait des coquillages que l'on a retrouvés en creusant le bassin. L'idée artistique c'est d'avoir des jeux d'enfants qui reproduisent ces coquillages. Le syndicat de quartier et les habitants ont plébiscité ce projet.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Breuzard** qui déclare ne pas être contre la culture et la valorisation de certains sites mais il trouve que ces 100 000 € auraient pu être distribués autrement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Monnier et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

aff n°2011-141 : Convention de partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'UNAF au programme national « L'Abeille, sentinelle de l'Environnement »

L'Union Nationale de l'Apiculture Française a lancé en 2005 au plan national, l'action « L'abeille, sentinelle de l'Environnement » pour alerter le grand public sur les menaces de disparition de cet insecte et tenter de protéger aussi bien l'abeille que l'apiculture qui en dépend.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre d'un partenariat pour la protection de l'Environnement, a souhaité s'engager à soutenir cette action à travers les actions de 2 communes de son territoire.

C'est pourquoi la ville de Pessac, élue Capitale de la Biodiversité en 2010, a été sollicitée pour accueillir l'installation de trois ruches et participer ainsi à la préservation de l'abeille, insecte prépondérant pour la pollinisation végétale.

Le site du Bourgaillh s'est avéré être particulièrement pertinent en tant qu'espace naturel diversifié, il comporte notamment une collection d'éricacées, et comme lieu d'animation nature.

La Ville d'accueil s'engage à ce que les conditions d'installation des ruches soient les plus favorables à la vie des colonies, notamment en matière de lutte contre le frelon asiatique. Une signalétique pédagogique indiquant la présence du rucher devra être mise en place.

Par ailleurs, les deux apiculteurs pessacais référents de l'UNAF veilleront au bon maintien des colonies d'abeilles. Il sera procédé une fois par an à une récolte du miel en public, à l'occasion des journées nationales « Apidays ».

La durée de la convention est de trois ans à compter de sa signature, mais le partenariat pourra être renouvelé. Les ruches et les colonies qui les peuplent sont physiquement la propriété de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-142 : Travaux de modernisation de l'Hôtel de Ville de Pessac - Attribution du marché

Le 3 février 2011, une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics. Il s'agit d'un marché de travaux réparti en 12 lots avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Cette consultation comporte également une clause sociale d'exécution pour les lots 2 (210 heures), 3 (385 heures), 4 (70 heures), 5 (70 heures) et 11 (70 heures) de la tranche ferme et pour les lots 8 (140 heures), 9 (70 heures) et 10 (140 heures) de la tranche conditionnelle.

Aucune offre n'a été remise pour les lots 4, 6, 7 et 10 dans le cadre de cette consultation. Ces lots feront l'objet d'une consultation en procédure adaptée.

Le Groupe de travail Marchés, en ses séances des 17 et 31 mars 2011, a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché comme suit :

Attributaires :

Lot 1 : JUGLA MARTI pour un montant de 46 713,33 € HT

Lot 2 : SOPREMA pour un montant de 266 595,89 € HT

Lot 3 : ALUMIN pour un montant de 446 259,98 € HT

Lot 5 : MCE PERCHALEC pour un montant de 73 735,30 € HT

Lot 8 : SARL GUENNEC pour un montant de 137 932,34 € HT

Lot 9 : EUROP DECO pour un montant de 72 023,43 € HT

Lot 11 : Groupement GENSON, SERSET, OSILAN pour un montant de 130 733,72 € HT

Lot 12 : AGENCEMENT STRUCTURE pour un montant de 24 178,40 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2011-143 : Transports scolaires – Avenant n°1 avec la Société Cars ANDRE

La suppression des indices prévus par le marché initial n°08027/1 du 17 juin 2008 passé avec la Société CARS ANDRE dans le cadre des transports scolaires et associatifs et le remplacement de ceux-ci par de nouveaux indices, nécessite la passation d'un avenant au marché.

Le marché désigné est modifié dans les conditions fixées ci-après :

- Gazole : nouvel identifiant 1558557
- Prix de vente industriel autobus, autocars : nouvel identifiant 1559272
- Pneus neufs : nouvel identifiant 1559073
- Salaires, revenus et charges sociales, salaires horaires de base de l'ensemble des ouvriers (indices trimestriels), regroupements spéciaux, tertiaires : nouvel indice 1567411

Ces valeurs sont publiées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché 08027 lot n°1 avec la Société CARS ANDRE.
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2011-144 : 21^{èmes} Rencontres Africaines – Organisation générale et demandes de subventions

En 2011, les Rencontres Africaines mettent à l'honneur le jumelage de la Commune de Pessac avec la ville de Banfora au Burkina Faso.

Ville cosmopolite où vivent toutes les ethnies du pays, Banfora est la capitale de la région des Cascades de la province de Comoé et le chef-lieu du département du même nom. Riche de dix-neuf écoles élémentaires, de quatre collèges et de deux lycées, elle a mis en place une forte dynamique culturelle qui s'articule autour d'une Maison des Jeunes et de la Culture abritant la bibliothèque municipale, d'un cinéma et de nombreuses actions dans les domaines de la musique et du théâtre.

A l'occasion de la venue à Pessac de la délégation officielle de Banfora, un programme riche et varié sera proposé dont le point d'orgue sera le week-end des 28 et 29 mai. Conférences, exposition, rencontres artistiques, repas de quartier, marché africain, stage de danse ou encore concert du grand guitariste Djelimady Tounkara (leader du groupe Super Rail Band de Bamako internationalement connu) se succéderont sur toute la commune du 21 au 29 mai.

Aujourd'hui, compte tenu du rayonnement régional de cette manifestation et au regard du coût artistique et culturel prévisionnel évalué à 17 000 €, il apparaît pertinent d'explorer les partenariats institutionnels possibles autour de l'organisation de cette manifestation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et des organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'organisation de la manifestation et aux demandes de subventions.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare être « *tout à fait pour ces rencontres africaines. Mais, puisque, à nouveau, à cette occasion, il nous est reparlé du Burkina-Faso, je voudrais ajouter pour information, deux faits récents au sujet de la situation dans ce pays dont la presse a bien peu parlé.*

Le 20 février, la police a assassiné dans un commissariat un jeune étudiant, Justin Zongo. Depuis, la révolte et les manifestations ne cessent pas dans plusieurs villes où les écoles ont été fermées par deux fois. La Police a tiré à balles réelles et tué plusieurs manifestants, on ne connaît pas le nombre de morts.

Autre fait inquiétant, depuis le mercredi 22 mars, par deux fois, des soldats ont manifesté dans plusieurs villes, tirant en l'air, pillant des magasins et terrorisant la population, en solidarité avec d'autres soldats emprisonnés pour des affaires de viol d'une fillette et de violences contre la population dont ils semblent coutumiers. Aux dernières nouvelles, ces soldats ont été libérés de prison en désavouant les juges qui les avaient fait emprisonner.

Comme le dit Chrysogone ZOUGMORÉ, Président du Comité des Organisations Démocratiques : Outre l'assassinat de Norbert ZONGO et de ses 3 amis en 98, crimes jamais jugés, « les autres crimes économiques et de sang qui ont jalonné notre histoire depuis les indépendances formelles de 1960 devront être jugés, notamment ceux commis sous le régime de Blaise Compaoré. ».

Ceci non pas pour relancer le débat, mais pour l'éclairer... »

Monsieur le Maire précise que le Président Compaoré a fait une intervention télévisée promettant la justice aux militaires qui se sont révoltés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-145 : Acquisition d'équipement scénique – Demandes de subventions

Afin d'organiser au mieux la programmation artistique et culturelle de la commune, la Ville de Pessac dispose d'un parc de matériel scénique essentiellement dévolu à la mise en œuvre de spectacles dans les salles dédiées aux spectacles vivants.

Aujourd'hui, le développement des manifestations culturelles, et plus particulièrement celles organisées en plein air ou dans des lieux non dédiés à la culture, nécessite un matériel technique complémentaire et spécifique. L'acquisition qui fait l'objet de cette demande de subvention doit permettre à la commune de se doter d'un matériel répondant à de nouvelles exigences techniques. Elle permettra également de compléter le parc existant sur les salles Bellegrave et le Royal.

L'opération s'inscrit dans la démarche Agenda 21 de la Ville et, en ce sens, intègre des critères de développement durable.

Le Conseil Général de la Gironde est susceptible d'apporter son soutien financier à cette opération, dont le coût global est estimé à 25 879,02 € H.T. soit 30 951,30 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération et à signer les documents s'y rapportant ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-146 : Mise en œuvre du dispositif « Sac Ados »

Dans le cadre des politiques en faveur de l'accès à l'autonomie des jeunes et aux vacances, la Ville de Pessac souhaite soutenir la mobilité des jeunes et leurs découvertes des différentes régions de France.

A cet effet, la municipalité s'associe au Conseil Régional d'Aquitaine pour mettre en œuvre le dispositif « Sac Ados ».

Ce dispositif vise à permettre aux jeunes Aquitains de 16 à 22 ans en situation économique et sociale difficile de réaliser un premier projet de vacances autonome en France (séjour individuel ou en groupe).

En s'associant à ce dispositif, la ville de Pessac permet d'en faire bénéficier les jeunes de la commune, en les accompagnant dans leurs démarches par l'intermédiaire du Bureau Information Jeunesse.

En 2010, 10 jeunes pessacais ont pu bénéficier d'un « Sac Ados » comprenant 100 € en Chèques Vacances, 30 € en Chèques Services, une carte rapatriement nominative, une trousse de premier soins, etc....

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la ville au dispositif « Sac Ados »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nominatives relatives à la mise en œuvre de ce dispositif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-147 : Participation de la Ville de Pessac au dispositif « Bus Plage »

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès à l'autonomie des jeunes, la Ville de Pessac souhaite soutenir la mobilité des jeunes et leur accès aux activités de loisirs en

dehors du temps scolaire.

A cet effet, la municipalité s'associe au Conseil Général de la Gironde pour mettre en œuvre le dispositif « Bus Plage ».

Ce dispositif vise à permettre l'accès au littoral girondin, sur la période estivale, au plus grand nombre de familles et de jeunes, par la mise en place d'un tarif préférentiel.

En s'associant à cette opération la ville de Pessac permet ainsi aux jeunes de la commune de se rendre sur le littoral, en compagnie d'un parent pour les mineurs.

Pour l'opération Bus Plage, le tarif du trajet aller-retour a été négocié avec le transporteur du réseau Trans-Gironde à 6 € pour chaque membre des familles et les moins de 20 ans. 1/3 de ce coût est pris en charge par le Conseil Général, 1/3 par l'usager et 1/3 par la Ville. Le tarif du billet aller-retour est ainsi de 2 € pour les usagers.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du dispositif Bus Plage.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Moncoucut** qui précise que le Conseil Général a financé l'équipement d'un des bus pour accueillir des personnes handicapées avec leur fauteuil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-148 : Organisation de la 9^{ème} édition du festival « Break In The City »

Dans le cadre de son soutien aux pratiques culturelles des jeunes et des activités d'animation à destination de ce public, la Ville de Pessac organise depuis 2003 le festival des danses hip-hop « Break In The City ».

Pour cette 9^{ème} édition la Ville de Pessac propose de nombreuses activités (spectacle chorégraphié, ateliers, battle régional et national, ...) afin de prendre en compte les besoins en matière de pratiques de loisirs urbains et culturels des jeunes.

Fort de plus de 1 200 festivaliers en 2010, ce festival est également un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année autour des pratiques amateurs des jeunes et met l'accent sur des ateliers nécessitant une implication active de la part des participants.

La réalisation de cet événement s'appuie notamment sur le projet de l'association Don't Stop qui s'inscrit dans ce champ d'intervention.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention relative au partenariat entre la ville de Pessac et l'association Don't Stop
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout autre partenariat qui peut concourir au développement de cet événement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-149 : Soutien de la Ville de Pessac à la création par l'association « La Maison de Simone » d'un lieu d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales et pour leurs enfants

Le 25 novembre 2009, le 1^{er} Ministre a annoncé la lutte contre les violences faites aux femmes, Grande Cause nationale 2010. « C'est un combat de société, c'est un combat universel » a-t-il déclaré rappelant le plan 2008-2010 sur les violences faites aux femmes et souhaitant que ce plan, avec les actions 2010, connaisse une nouvelle impulsion.

Selon le bulletin statistique de l'Observatoire National de la Délinquance (O.N.D) de juillet 2008, la situation en Gironde est plus préoccupante que la moyenne nationale, pour les faits constatés par les services de police et de gendarmerie concernant les violences volontaires sur des femmes majeures par leur conjoint ou ex-conjoint.

L'association « La Maison de Simone » existe à Pessac depuis 2008. Elle doit son nom à Simone ROUSSEAU, femme de Pessac et militante pour les droits des femmes et des enfants au sein de la Ligue des Droits de l'Homme, du MLF, du Planning Familial, du CIDF, de l'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes en Difficultés).

Simone ROUSSEAU a entraîné dans son sillage des femmes de Pessac dans le domaine qui lui tenait le plus à cœur en raison de leurs graves répercussions sur les femmes et les enfants, celui des violences conjugales. Plusieurs d'entre elles ont ainsi adhéré à l'APAFED et commencé à travailler pour aider ces femmes : sensibilisation des acteurs, campagne dénonçant les violences conjugales et faisant connaître le centre d'accueil et d'hébergement d'urgence de l'APAFED, exposition, conférence-débat.

Simone ROUSSEAU et ce groupe de femmes souhaitaient par dessus tout concrétiser ces actions par la réalisation d'une structure d'hébergement d'urgence sur la rive gauche, à l'identique de celle de l'APAFED sur la rive droite de Bordeaux. Au moment du décès de Simone Rousseau en 2005, les femmes qui l'entouraient l'ont assurée qu'elles allaient reprendre le flambeau pour créer une telle structure à Pessac.

L'association La Maison de Simone est ainsi créée le 11 juin 2008 avec pour objectif l'accueil et l'information des femmes victimes de violences conjugales, le soutien dans leurs démarches, dans leur recherche d'autonomie, ainsi que l'information et la sensibilisation des personnes relais.

Son projet associatif s'inscrit dans le mouvement qui lutte pour l'accès à la dignité, à l'égalité, à la liberté et à l'autonomie des femmes.

En octobre 2008, des permanences débutent avec l'aide de la Ville à la Plateforme des Services au Public de Pessac. Par ailleurs l'association s'implique fortement dans le tissu local et les dispositifs notamment ceux de la Politique de la Ville et de la prévention.

Ce travail ainsi que les rencontres avec les partenaires sociaux confirment la nécessité d'une structure d'hébergement sur la rive gauche.

L'opportunité se présente avec le déménagement de la crèche municipale de Macédo qui rejoint l'ensemble Petite enfance de Cazalet. L'association « La maison de Simone » juge les locaux et leur environnement très adaptés. Domofrance propriétaire des locaux donne rapidement son accord. La Ville qui souhaite garder à ces locaux une vocation « d'utilité sociale » donne également son accord et propose son aide à l'association pour concrétiser le projet de lieu d'accueil et d'hébergement.

Le lieu permettra d'héberger 3 femmes et leurs enfants mineurs (jusqu'à 4 enfants) et de recevoir sur rendez-vous des femmes en entretien, en complément de la permanence à la Plateforme.

Le budget prévisionnel d'investissement pour le lieu d'accueil et d'hébergement s'élève à 97 155 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement à l'association la maison de Simone une subvention de 18 818 € pour la création du lieu d'accueil et d'hébergement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention relative à ce versement

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Monnier** qui se félicite que la municipalité soutienne ce projet qui rencontrera l'assentiment de tous. En France, tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son mari ou de son compagnon. Les violences conjugales qu'elles soient physiques ou psychologiques restent souvent dans le secret du foyer supposé protéger. Honte, perte de l'estime de soi-même ou encore peur d'un avenir incertain sont souvent les raisons qui poussent les femmes maltraitées au renoncement. La Maison de Simone est une des nombreuses associations qui œuvrent pour donner de l'espoir là où il n'y en a plus. Cependant, il est fait état de l'accompagnement qui est nécessaire mais on ne parle pas des mesures mises en place pour assurer la sécurité des occupants car comme chacun le sait il ne suffit pas de quitter un environnement violent pour échapper à son bourreau. Ce lieu d'hébergement provisoire doit être pour ces femmes et ces enfants un havre de paix où se reconstruire même s'il semble révoltant que ce soient les victimes qui doivent s'éloigner.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Moncoucut** qui pour faire écho aux propos de Monsieur Guillemoteau précise que, selon les statistiques de l'Observatoire national de la Délinquance, depuis 2004 il y a une progression de 31% alors que la situation en Gironde a évolué de 74%.

En tant que femme et élue, elle souhaite féliciter les artisans de la réussite d'un tel projet qui sera le second établissement girondin d'accueil d'urgence de ce type, il en existe déjà un sur la rive droite.

Pour le Conseil Général, c'est une évidence que de porter une aide à la réalisation de ce projet grâce auquel des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants pourront voir un filet de ciel bleu déchirer la grisaille de leur quotidien.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Millier** qui précise que dans les recettes prévisionnelles, il y a également le soutien du Rotary Club.

Monsieur Guillemoteau précise que la sécurité des personnes a été au cœur de préoccupations au cours de l'élaboration du projet. Celui-ci fait partie du dispositif du CLSPD, ainsi l'adresse est demeurée relativement floue pour des questions de discrétion. Un dispositif qui ne nécessite pas de publicité est d'ores et déjà envisagé pour assurer la sécurité des résidents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2011-150 : Adhésion aux Forums Européen et Français pour la Sécurité Urbaine.

La Ville de Pessac s'est engagée dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité qui répond à des problématiques complexes. Dans ce domaine, l'échange d'informations, de conseils et de pratiques est nécessaire pour mener à bien cette politique locale.

Considérant que l'adhésion au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (créé en 1987 et regroupant 300 collectivités européennes) et au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (créé en 1992 et regroupant 130 collectivités) permettra à la Ville de Pessac de bénéficier de différents services.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac aux Forums Européen et Français pour la Sécurité Urbaine
- de dire que le règlement de la cotisation de 2 130 €, pour l'année 2011, sera effectué sur production d'une facture.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare « *Nous voterons contre cette délibération. Non que nous soyons indifférents à la situation de la sécurité dans les quartiers, particulièrement dans les quartiers populaires et pauvres qui sont les premiers touchés par les conditions d'insécurité engendrées par le chômage, la crise du logement, la montée de la misère et l'amointrissement de la présence des services publics dont tous les gouvernements sont responsables depuis plus de 20 ans.*

Mais, en lisant, sur le site de ce Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, on voit qu'il y est question d'aide aux victimes, de prévention de la délinquance, de mise en place de comités de surveillance ou de rondes de citoyens ou encore de vidéosurveillance.

Tout cela est, en effet, dans l'air du temps aujourd'hui, où la Droite joue avec cette question de l'insécurité pour tenter de diviser les populations de toutes origines, victimes de sa politique au service des riches et pour de basses visées électorales. Le résultat de cette politique qui n'apporte aucune solution aux réels problèmes d'insécurité, c'est d'entretenir un climat délétère, de réelle suspicion. L'insécurité est un terrain cher à la droite au pouvoir et à l'extrême-droite. Je ne dis pas que la commune s'oriente vers cela, mais cela fait partie des outils suggérés par ce Forum. Pour nous, la sécurité ne peut exister sans sécurité de l'emploi, des revenus. La première des bagarres à mener c'est celle pour le plein emploi, de l'embauche de temps pleins dans les services publics et les mairies, c'est de donner les moyens nécessaires à tous ceux qui veulent agir dans les quartiers pour cette sécurité-là, pour la solidarité, pour la constructions de liens entre les habitants, entre les générations, entre les cultures. »

Monsieur le Maire précise que la sécurité est un bien commun à tous les citoyens et celles et ceux qui en ont le plus besoin sont souvent les populations les plus fragiles. Promouvoir la sécurité dans tous les aspects de la vie publique est essentiel. Par conséquent, il faut avoir comme idée de la sécurité l'ensemble des activités publiques dans la commune : sécuriser l'abord des écoles, les transports, les voies de communication, etc...

C'est ce Forum français qui a décerné à la Ville le prix de prévention de la délinquance sur les chantiers éducatifs faits avec Action Jeunesse, avec Domofrance, avec plusieurs acteurs publics et privés à l'intérieur du CLSPD. Chacun participe à cette tranquillité publique. Ce n'est pas en refusant de voir les problèmes qu'on les résout.

La délibération est adoptée à la majorité.

M^{elle} Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

aff n°2011-151 : Agenda 21 – Plan Climat Énergie Territorial / Engagement de la Ville de Pessac dans la Convention des Maires et la démarche Cit'ergie

Considérant la dimension globale du changement climatique et la nécessité d'une participation active de tous, la Ville de Pessac a officialisé sa démarche de Développement Durable par délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2005 en s'engageant dans un Agenda 21 intégrant plusieurs actions de lutte contre le changement climatique.

Fort de ces nombreuses actions menées dans une démarche volontariste, la Ville souhaite renforcer son engagement en faveur de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique en élaborant un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Volet « climat-énergie » du second plan d'actions Agenda 21 actuellement en cours d'élaboration, ce PCET visera à mettre en œuvre deux objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat dans la perspective du facteur 4 en passant notamment par une meilleure efficacité énergétique, lutter contre la précarité énergétique, le développement des ressources renouvelables, le recyclage des déchets, etc...

- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire dans un contexte où les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités en passant par la prise en compte du changement climatique dans les décisions de long terme et dans la gestion des risques.

La Convention des Maires est un engagement de collectivités locales à aller au-delà des objectifs fixés par la politique énergétique européenne qui guide les villes pionnières d'Europe afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique grâce à la mise en œuvre de politique locale en matière d'efficacité énergétique. Plus de cent villes de toute l'Europe ont d'ores et déjà manifesté leur soutien à cette convention.

La Ville de Pessac s'engageant dans une démarche de Plan Climat, il est proposé de marquer cet engagement au travers de la signature de la Convention des Maires. Être signataire de la Convention est, par conséquent, l'occasion pour la Ville de Pessac, d'afficher au niveau national et européen sa volonté de s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique au travers du PCET.

Le label européen Cit'ergie permet aux collectivités de formaliser une démarche afin de répondre aux enjeux énergétiques fixés par l'Union Européenne et le Grenelle de l'Environnement. Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant, pour quatre ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de mise en œuvre de son programme d'action ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie mis en place à l'échelle de son territoire.

La démarche Cit'ergie se déroule en 4 étapes :

- Réalisation d'un état des lieux,
- Élaboration d'un plan d'actions pour 4 ans,
- Réalisation d'un audit externe en vue de la demande de labellisation,
- Réaliser un ré-audit tous les 4 ans.

Pour entrer dans le processus Cit'ergie, la Ville s'engage à :

- élaborer son Plan Climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement jusqu'au ré audit la 4^{ème} année,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un Comité de Pilotage chargé de faire des choix stratégiques et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal,
- mandater un auditeur externe pour la phase de demande de labellisation,
- payer les droits d'accès annuels à la méthode et au label Cit'ergie qui donneront lieu à facturation par l'ADEME.

Le coût de Cit'ergie est estimé à 50 000 € HT maximum.

Une subvention pour les collectivités qui s'engagent dans Cit'ergie est proposé par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine jusqu'à 75% du montant HT des dépenses (plafonnées à 70 000 €) liées au processus de labellisation.

La mise en œuvre de la démarche du label Cit'ergie doit faire l'objet d'une convention de partenariat pluriannuelle avec l'ADEME.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de décider de participer aux objectifs climatiques et énergétiques européens et d'officialiser cet engagement au travers de la signature de la Convention des Maires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette dernière,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pluriannuelle avec l'ADEME, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat,
- d'approuver l'engagement de la Ville de Pessac dans la démarche de labellisation Cit'ergie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes administratifs afférents à la signature de la Convention des Maires et l'engagement à la démarche Cit'ergie,

notamment la convention de partenariat pluriannuelle avec l'ADEME,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions et contributions pouvant être apportées, notamment celles de l'ADEME et de la Région.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00